

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

---

COMITÉ NATIONAL DE GÉOGRAPHIE

COMMISSION DE L'ATLAS NATIONAL

---

ATLAS DE BELGIQUE

PLANCHE 23

---

# Densité de la population

en 1846, 1880, 1900 et 1930

PAR

Omer TULIPPE



1962

---

Sorti des Presses  
de l'Institut Géographique Militaire  
La Cambre — Bruxelles

---

*Le Comité national de Géographie et la Commission de l'Atlas laissent aux auteurs l'entière responsabilité des opinions émises dans les articles destinés aux Commentaires de l'Atlas de Belgique.*

### AVERTISSEMENT.

La planche 23 de l'Atlas de Belgique comporte quatre cartes de la densité par commune de la population belge respectivement en 1846, 1880, 1900 et 1930, et établies suivant les techniques cartographiques habituelles.

Le Commentaire de cette planche venant après celui de la planche 24 édité en 1959 et relatif aux Mouvements de la Population pour les périodes 1846-1880, 1880-1910, 1910-1930 et 1930-1947 (1), doit, pour éviter d'inutiles doubles emplois, se limiter à une simple description de l'état de la répartition de la population aux quatre dates intéressées. En effet, l'interprétation du phénomène ne peut que se fonder sur les raisons invoquées dans le Commentaire de la planche 24, sauf, cependant pour la carte 1846, laquelle reste à décrire et à interpréter.

Dans ces conditions, et dans le dessein de fournir à l'occasion de la présente étude, un certain nombre de données originales au sujet de la répartition de la population à ces quatre dates, il s'est avéré intéressant, d'une part, de procéder pour ces quatre dates à l'établissement de « cartes généralisées » sur le modèle du carton inférieur gauche de la planche 21 (2) et, d'autre part, d'envisager à ces mêmes époques la répartition non plus de la densité, mais de la population absolue suivant la technique de la planche 22 (3) et de considérer, grâce à cela, l'évolution des communes selon les catégories d'importance numérique de la population.

Cette façon de faire a permis d'aborder — sur la base de ces deux types de documents cartographiques — des problèmes d'ordre utilitaire touchant à la fois, d'abord à l'existence de groupes de communes, les uns avantagés du point de vue démographique, les autres au contraire défavorisés, ensuite à l'identification du minimum démographique communal compatible avec une organisation spatiale et un équipement communautaire conformes aux normes actuellement reçues, enfin au morcellement communal lui-même en considérant le « fait administratif » (population par commune), mais aussi le « fait géographique » (population par agglomération) non seulement pour les cinq grosses agglomérations du pays, mais pour d'autres éventuellement.

---

(1) M.A. LEFÈVRE. — *Mouvements de la Population*. Commentaire de la Planche 24 de l'Atlas de Belgique. *Comité National de Géographie*, 1959.

(2) M.E. DUMONT. — *Densité de la Population*. Commentaire de la Planche 21. *Ibidem*, 1957.

(3) O. TULIPPE. — *Population par Commune*. Commentaire de la Planche 22. *Ibidem*, 1958.

## LES CARTES.

### A. — LES CARTES DE LA PLANCHE 23.

#### a) Les données.

Les données statistiques utilisées ont été extraites des Recensements Généraux de la Population émanant de l'Office Central de Statistique, puis de l'Institut National de Statistique, pour les années 1846, 1880, 1900 et 1930 (1), compte tenu des remarques faites sur les statistiques démographiques dans les Commentaires des planches 21, 22 et 24.

Comme déjà dit dans le Commentaire de la planche 24 (2), les dates ci-dessus n'ont pas été choisies au hasard.

1846 est la date du premier recensement général de la population belge, lequel fait le point de la situation démographique à quelques années de la naissance de la Belgique et à la veille de la grande révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. 1880 marque la fin d'une première étape de cette révolution et se place au début de la grande crise agricole ayant conduit à la substitution de l'herbage aux labours. 1900, peu avant la première guerre mondiale, marque en Belgique l'épanouissement de l'essor industriel et la réadaptation victorieuse de l'agriculture surmontant la crise de la fin du siècle précédent. 1930 a été choisie parce que cadrant avec un recensement général à mi-chemin entre les deux guerres mondiales. Enfin, la répartition de la population en 1947 ayant fait l'objet des planches 21 et 22 et des Commentaires y afférents, il a été utile d'envisager sous certains aspects cette répartition pour 1959, date déjà éloignée de la seconde guerre mondiale, corrigeant ce que 1947 présentait d'inhabituel parce que se plaçant au lendemain de cette guerre.

#### b) Exécution des cartes de la planche 23.

Ces quatre cartes à l'échelle du 1:1 000 000 pour 1846, 1880, 1900 et 1930 ont été établies suivant les techniques pratiquées pour l'établissement de la carte de la planche 21 — densité de la population en 1947 — tant en ce qui concerne les teintes que les groupes de densités (3).

Toutefois, pour ces derniers, on a réuni en un seul groupe de 100 à 200, ce que la planche 21 avait subdivisé en un groupe de 100 à 150 et un de 150 à 200. Dès lors, la légende commune pour ces quatre cartes porte la série ci-après des groupes de densités : de 1 à 25, de 25 à 50, de 50 à 100, de 100 à 200, de 200 à 300, de 300 à 500, de 500 à 1 000, de 1 000 à 3 000, de 3 000 à 5 000, de 5 000 à 25 000 et de plus de 25 000.

La seconde édition de la planche 23, sortie des presses de l'Institut Géographique Militaire en 1961, a considérablement amélioré la gamme des teintes. Celle-ci, tout en restant la même que pour la première édition, a accentué le contraste entre les différents degrés de teinte, ce qui facilite la lecture et supprime à présent tout doute possible entre telle et telle teinte de la carte et celles qui leur correspondent dans la légende.

#### (1) REFERENCES :

- 1846 : Population au 15 octobre 1846, publié par le Ministère de l'Intérieur. Bruxelles, 1849.
- 1880 : Population, Recensement Général (31 décembre 1880), publié par le Ministère de l'Intérieur. Bruxelles, 1884.
- 1900 : Population, Recensement Général du 31 décembre 1900, publié par le Ministère de l'Intérieur. Bruxelles, 1903.
- 1930 : Population, Recensement Général au 31 décembre 1930, publié par le Ministère de l'Intérieur, Office Central de la Statistique. Gand, 1934.

(2) M.A. LEFÈVRE, *op. cit.*, p. 6.

(3) Pour ces directives, voir M.E. DUMONT, *op. cit.*, pp. 3 à 5.



## B. — LES CARTES « GENERALISEES » OU CARTES SYNTHETIQUES.

(Figures 1 à 4.)

Dans le dessein de rendre les éléments de la répartition des densités plus marquants et plus simples, il a été procédé — comme annoncé dans l'Avertissement — à un essai de généralisation des catégories retenues pour les cartes par commune de la planche 23. Cette généralisation a été — comme pour le carton inférieur gauche de la planche 22 — opérée en cinq catégories, à savoir : de 10 à 50, de 50 à 200; 200 à 300, 300 à 1 000 et plus de 1 000.

Cette simplification des cartes de la planche 23, outre qu'elle fait mieux apparaître les traits essentiels de la répartition, élimine les communes à densité par trop exceptionnelle du fait, soit de l'exiguïté de leur territoire, soit au contraire de leur étendue très grande.

Jusqu'à 300, il s'agit évidemment de densités caractérisant essentiellement les communes rurales ou mieux non urbaines (1). De 300 à 1 000, ce sont des densités de communes suburbaines et de petits centres isolés. Enfin, les densités supérieures à 1 000 sont celles des milieux urbains et industriels.

### Première Partie. — LA POPULATION RELATIVE.

EN 1846.

Si l'on admet — moyennant les réserves formulées par ailleurs — que les densités inférieures à 300 caractérisent le milieu rural, il apparaît, au premier coup d'œil jeté sur la carte de la figure 1 qu'en 1846, la Belgique est à nette prédominance rurale, mais à des degrés divers toutefois. En effet, deux grands compartiments géographiques se partagent le pays : celui des densités de 10 à 50 comprend l'Ardenne et la Fagne-Famenne, ainsi que la frange nord de la Campine; l'autre, le plus grand des deux, avec des densités de 50 à 200, occupant le reste du pays.

Il ne peut donc être question en 1846 d'une quelconque opposition dans les structures démographiques entre le pays flamand et la Wallonie. Et pourtant, il existe au cœur de la Flandre intérieure un bloc massif de densités de 200 à 300, et plus de 300 même, allant de la Mandel à la Dendre et à l'Escaut d'Anvers et d'Eeklo à Renaix-Grammont.

En marge de cet ensemble géographique, Bruxelles marque de façon très nette les débuts de sa propre agglomération à venir.

Par ailleurs, le futur sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre est à peine esquissé, se réduisant plutôt à quelques îlots des mêmes densités, isolés l'un de l'autre.

Enfin, une particularité assez inattendue, à savoir la bande frontalière de ces mêmes densités s'étirant de la Lys à la Haine inférieure.

En résumé, constatons qu'en 1846, la Belgique ne connaissait guère qu'une concentration urbaine très réduite. En effet, les plages figurant les densités élevées, de 300 à 1 000 et de plus de 1 000, sont relativement très rares encore. Ainsi, l'agglomération anversoise naissante ne comptait que trois communes de densité supérieure à 300 (Anvers, Berchem et Hemixem).

(1) Car en Belgique, rares sont les communes vraiment rurales, c'est-à-dire à population tout entière tournée vers l'activité agricole. Dans la plupart des autres communes — appelées ici *rurales* pour la facilité — à côté des agriculteurs et de ceux dont l'activité est liée à l'agriculture, il y a des gens dont l'activité est vouée soit à l'artisanat, soit au commerce, voire à l'industrie.

Quant à l'agglomération bruxelloise, elle est déjà relativement plus importante, ne comportant cependant que douze communes de densité supérieure à 300 (Bruxelles, Ixelles, Anderlecht, Etterbeek, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek). Le reste du Brabant compte encore cinq communes de densité supérieure à 300 (Louvain, Tirlemont, Genappes, Diest et Montaigu). Constatons enfin, que septante-huit communes flamandes seulement appartiennent aux catégories dépassant 300, contre 103 dans la partie wallonne. Par contre, pour les communes de 200 à 300 habitants au km<sup>2</sup>, le compartiment de Flandre intérieure identifié ci-dessus, les comprend à peu près toutes : cette partie de la Flandre intérieure allant de Courtrai-Roulers à la Dendre était donc une région rurale certes, mais sans doute à forte dissémination d'industrie artisanale rurale; d'où sa densité relativement élevée.

### EN 1880.

Les grands traits prédominants de la géographie de la population en 1846 restent intacts. Les deux grands compartiments de 10 à 50 et de 50 à 200 sont restés identiques à eux-mêmes quant à leurs contours : le premier correspond toujours au bloc Ardenne-Fagne-Famenne, et à la moitié nord de la Campine; la deuxième, au reste du territoire belge. Mais, si au sein du premier, il y a peu de modification à enregistrer, par contre dans le second, de profonds changements se sont opérés. Les centres et zones de peuplement élevé esquissés en 1846, s'affirment en 1880, en même temps que s'opère la révolution industrielle.

En effet, dès 1880, le sillon industriel wallon de Haine-Sambre-Meuse-Vesdre s'est précisé et a acquis ses éléments de structure essentiels, s'amplifiant dans une mesure telle qu'apparaissent nettement affirmés le Borinage, le groupe Centre-Pays de Charleroi, avec entre eux une solution de continuité correspondant aux territoires peu industrialisés sis à l'est de Mons, et qui persistera jusqu'à nos jours dans cet aspect.

Les régions liégeoise et verviétoise se sont développées, sans arriver toutefois à se souder encore.

Même constatation en ce qui concerne le sillon Senne-Rupel-Anvers : les deux agglomérations bruxelloise et anversoise se développent chacune pour son compte sans arriver encore à se rejoindre.

Par ailleurs, la zone frontalière toujours de densité supérieure à 300, allant de la Lys à la Haine inférieure, reste aussi nette qu'en 1846.

Mais ce qu'il y a de plus surprenant en 1880, c'est l'ébauche d'un morcellement du compartiment flamand de densité 200 à 300 en deux secteurs, un occidental axé sur la Lys et un oriental sur la Dendre et l'Escaut de Gand au Rupel.

En réalité, là où la séparation s'est opérée entre les deux secteurs, des communes sont descendues à des densités inférieures à 200. Cela traduit sans doute la désaffection de l'artisanat rural d'une part, et d'autre part l'amorce de la concentration industrielle, laquelle se traduit au sein des deux secteurs par l'extension des plages de densité de 300 à 1 000 par rapport à 1846.

### EN 1900.

Pas de changement de masse par rapport à 1880; tout au plus une accentuation nette et visible des modifications enregistrées en 1880. Les sillons industriels Haine-Vesdre et Senne-Rupel se développent, jusqu'à la soudure de certains des maillons de ces deux ensembles. Cela est surtout net en ce qui concerne le second sillon qui est à présent d'une seule pièce, esquissant même une jonction vers le Hainaut industriel.

Par contre, la dislocation du compartiment flamand de 200 à 300 habitants par km<sup>2</sup> enregistré sur la carte de 1880 se précise définitivement : les deux secteurs occidental et oriental

sont nettement scindés, chacun se développant pour son compte, non seulement en extension sur les pourtours de l'ancien bloc unique, mais aussi en densité, les densités de 300 à 1 000 affectant plus de communes qu'en 1880, d'une part sur la Lys, d'autre part sur la Dendre. Au cœur même des maillons importants, naissent des noyaux urbains de densité supérieure à 1 000.

Rien de changé en ce qui concerne la zone frontalière de la Lys à la Haine inférieure.

Par contre, dans le grand compartiment des densités de 50 à 200, se disséminent çà et là des densités supérieures à 200, surtout à la côte, où s'esquisse nettement la future région balnéaire de densité élevée.

Enfin, si ce grand compartiment des 50 à 200 enregistre des pertes, il marque, par contre, un accroissement territorial dans la partie nord de la Campine anversoise au détriment du second grand ensemble belge des densités de moins de 50.

A noter aussi la persistance de la limite entre ces deux grands compartiments belges le long de la bordure sud de la région condrusienne, caractère de permanence digne de remarque.

Au sud de cette limite, le compartiment de 10 à 50 se voit, lui aussi, parsemé de petites plages de 50 à 200, lesquelles restent suffisamment réduites en extension pour ne pas enlever sa personnalité et sa cohérence à cet ensemble.

### EN 1930.

1930 marque le parachèvement de l'évolution enregistrée aux périodes précédentes et dans le sens constaté.

Il reste toujours les deux grands compartiments, celui des densités de 10 à 50 qui en est réduit à présent à sa section de Haute Belgique, le second compartiment, celui de 50 à 200, a absorbé le reste de la Campine, avec même déjà apparition de fortes densités dans le Limbourg charbonnier.

Dans le sillon industriel wallon, accroissement pas tant en extension territoriale mais surtout en densités supérieures à 1 000. Même constatation dans le sillon Senne-Rupel-Anvers.

Par ailleurs, la dissociation du bloc flamand de 1846, amorcée déjà en 1880, ne fait que s'accroître, le nombre de communes flamandes rurales ayant descendu d'une classe de densité ne fait que s'accroître.

Mais la constatation la plus nette porte sur le sort réservé aux deux secteurs issus du bloc flamand de 1846. Si l'occidental, axé sur la Lys et la Mandel, est resté à peu près ce qu'il était en 1900; par contre l'oriental s'est structuré tout autrement qu'en 1900, pour constituer dorénavant le triangle Gand-Anvers-Bruxelles de densité élevée (300 à 1 000), voire très élevée (plus de 1 000), triangle qui ne cessera de s'affirmer dans la suite d'ailleurs.

On peut dire que sur la carte de 1930, les centres urbains et industriels d'une part, les régions vraiment rurales d'autre part, sont cette fois nettement marqués. La structure de la géographie de la population belge a acquis ses éléments actuels, ainsi que cela ressort du carton inférieur gauche de la planche 22.

### CONCLUSIONS.

De cette rapide analyse des cartes « généralisées » de la répartition de la population par densité, il se dégage un certain nombre de constatations dignes d'intérêt et qui incitent à approfondir la question en faisant appel en plus aux données de la population absolue.

Ce qui frappe le plus dans l'évolution qui s'en dégage, c'est la quasi-persistance dans leurs contours de 1846, des deux grands compartiments de densités, 10 à 50, et de 50 à 200. Au demeurant, le compartiment le plus important des deux est incontestablement celui des

densités de 50 à 200 qui englobe toute la partie du territoire belge au nord de la dépression de Fagne-Famenne et non, comme dit le plus souvent, au nord du sillon Haine-Vesdre, c'est-à-dire les plaines et les bas-plateaux. Il serait intéressant de voir, si ces densités correspondent à des catégories déterminées de population absolue communale. Ainsi, se justifie l'idée d'aborder dans une deuxième partie de ce Commentaire, l'étude des catégories de communes basées sur la population absolue, conformément aux intentions et aux objectifs définis ci-dessus dans l'Avertissement.

Auparavant, constatons encore que sur la base de la répartition par densité, de vastes étendues de notre pays apparaissent comme des centres figés au point de vue démographique depuis plus d'un siècle.

Au contraire, les régions en croissance démographique n'occupent que la moindre place; mais elle se sont développées à partir d'un réseau parfaitement identifiable et bien structuré en 1846 déjà; dans la suite, elles n'ont fait que grandir par bourgeonnement périphérique pour aboutir à la physionomie actuelle, la forte poussée démographique pour ces régions ayant accompagné la révolution industrielle.

Une curieuse exception à cette règle a été relevée : il s'agit du compartiment flamand de densité supérieure à 300 en 1846 et qui, lui, s'est au contraire nettement disloqué dans la suite consécutivement à une anémie progressive de l'industrie artisanale fort émiettée et dispersée et à la victoire progressive de la mécanisation et de la concentration industrielle. De cette dislocation, sont nées deux régions dorénavant de structure et de raisons d'être très différentes : d'une part, le Courtrais, héritier direct de l'industrie textile de plus en plus concentrée, d'autre part, le triangle Gand-Anvers-Bruxelles, réel centre de gravité démographique de la Belgique qui s'est épanoui sous l'impulsion des facteurs éminemment favorables de situation géographique, de dynamisme économique, assortis, pour certaines parties, de l'influence foncière d'un long passé industriel.

Parmi les éléments de structure démographique remontant à 1846, l'attention est attirée sur la persistance à travers tout un siècle de la zone frontalière Lys-Haine inférieure, dont l'essor démographique trouve ses fondements dans des complémentarités économiques par dessus la frontière.

Enfin, à signaler, deux faits nouveaux sans précédents historiques : les foyers de forte densité du littoral et de la Campine charbonnière, tous deux de dates récentes.

\* \* \*

## Deuxième Partie. — LA POPULATION ABSOLUE.

Malgré l'intérêt qui s'attache à l'étude des densités de population et à leur répartition, force est de constater que la notion de densité s'affecte trop de celle de superficie communale : en effet, deux communes de même grandeur peuvent avoir des populations d'importance numérique très différente. Dès lors, il apparaît nécessaire de considérer en outre la population absolue, celle-ci constituant ce qu'on pourrait appeler un « fait administratif » d'un intérêt pratique considérable surtout dans un pays comme la Belgique où l'autonomie communale est sacro-sainte.

Autrement dit, si la densité de population, élément parfois bien factice, nous renseigne sur la manière dont se répartissent les habitants sur un territoire considéré, il n'en est pas moins vrai que les conséquences les plus pratiques découlent en de nombreuses matières de la grandeur en valeur absolue de la commune. C'est ainsi qu'une restructuration administrative s'élabore plus aisément sur la base des chiffres absolus qui eux-mêmes donnent une image fidèle des unités où l'on constate un surpeuplement ou un sous-peuplement.

Or, de l'examen des cartes de densité de la planche 23, il s'est dégagé qu'il y a dans notre pays de vastes étendues de territoires de très grande fixité de densité, des régions réellement figées au point de vue démographique, d'une persistance étonnante de densité depuis plus d'un siècle. Un simple coup d'œil sur les statistiques de population absolue révèle d'emblée que ces régions appartiennent à celles des communes de moins de 2 000 habitants, lesquelles apparaissent donc, sauf exception, comme vouées à la stagnation démographique (*voir Tableau I*).

Mais cette persistance de l'état démographique sur ces vastes étendues affecte, on l'a vu dans la première partie, aussi bien les régions de densités de 10 à 50 et de 50 à 200. Il convient dès lors de préciser, sur la base de la population absolue, à quelles catégories d'importance numérique les communes de ces régions appartiennent. Il apparaît clairement qu'avec des densités inférieures à 200, elles sont essentiellement rurales ou à prédominance rurale.

Tout autre est le cas des communes de densités élevées, voire très élevées, lesquelles font partie du secteur urbain et industriel, parmi lesquelles se trouvent plus particulièrement les grandes agglomérations.

Ainsi est-on amené à considérer séparément le cas des communes du secteur rural et celui des communes du secteur urbain et industriel.

Avant de passer à l'étude géographique de la population absolue aux différentes dates des cartes de la planche 23, quelques remarques s'imposent au sujet de la façon dont se présente le phénomène actuellement.

C'est qu'en effet, l'examen des statistiques actuelles de population par commune conduit à des constatations assez surprenantes.

Et d'abord, il apparaît que la Belgique est un pays d'assez grosses communes, même dans les régions rurales. Cette caractéristique se marque théoriquement par le nombre moyen des habitants par commune : ainsi en 1959, les 9 128 824 Belges étaient répartis entre les 2 663 communes du Royaume; la population moyenne atteint 3 418 habitants (en 1947 : 3 188), moyenne élevée par rapport à celle de la France (1 150) et de l'Allemagne fédérale (1 850), mais inférieure à celle des Pays-Bas (9 939) et de l'Italie (5 855).

Dans toutes les considérations qui vont suivre, il ne faudra jamais perdre de vue que la Belgique compte pour un territoire national exigu, un grand nombre de communes (2 521 en 1846, 2 663 en 1959) de superficies d'ailleurs très variables, la plus étendue possédant 13 939 ha (Anvers), la plus petite 55 ha (Warquignies).

Néanmoins, c'est en général en Belgique moins un problème d'étendue que d'importance numérique. En effet, d'un avis unanime, il semble que les communes de moins de 2 000 habitants soient, sauf cas exceptionnels, vouées à la stagnation démographique. Elles appartiennent d'ailleurs en général à des régions agricoles ou forestières restées en dehors du mouvement d'industrialisation et sont, le plus souvent, très à l'écart de tout grand centre urbain et privées de l'impulsion qu'elles pourraient recevoir de semblables centres. Dans de tels cas, il s'agit d'un réel déséquilibre géographique dans les rapports villes-campagnes, lequel d'ailleurs répond à un manque d'équilibre démographique.

\* \* \*

L'examen de cette géographie de la population a suscité l'établissement pour les dates correspondantes des cartes de la planche 23, de cartes de population absolue par commune suivant la technique ci-après. Ainsi qu'il va apparaître dans la suite, la comparaison des données de ces dernières avec celles des cartes de densité s'est révélée très riche de constatations en partie de portée utilitaire.



Il a donc été dressé pour chacune des dates envisagées pour la planche 23, la carte de la répartition par commune de la population absolue, celle-ci étant figurée par des cercles de surface proportionnelle selon les catégories suivantes :

de	0 à	1 000;
	1 000 à	2 000;
	2 000 à	5 000;
	5 000 à	10 000;
	10 000 à	15 000;
	15 000 à	20 000;
	20 000 à	25 000;
	25 000 à	50 000;
	50 000 à	100 000;
	100 000 et plus.	

Ces cercles sont en surimpression sur un fond portant des plages qui correspondent à quatre catégories de grandeur de communes, à savoir les communes de moins de 2 000 habitants, celles de 2 000 à 5 000; de 5 000 à 25 000 et celles de plus de 25 000 habitants.

Les plages réalisent en somme la même opération de généralisation que celle établie pour les cartes de densité.

\* \* \*

#### A. — EXAMEN DES STATISTIQUES ET DES CARTES.

##### EN 1846.

En 1846, les 2 521 communes du pays se répartissent comme suit : 1 997 de moins de 2 000 habitants (dont 1 303 de moins de 1 000 habitants), 412 de 2 000 à 5 000, 104 de 5 000 à 25 000, 8 de plus de 25 000 (dont 2 de plus de 100 000 habitants) (*voir Tableau II*).

En bref, les quatre cinquièmes des communes belges comptent moins de 2 000 habitants, dont les deux tiers d'entre elles avec moins de 1 000.

Sur la carte de la figure 5, leur extension est figurée par la teinte neutre.

Elles constituent donc la très grosse majorité des communes belges, toutefois beaucoup plus nombreuses en Wallonie qu'en région flamande. Un bref coup d'œil jeté sur les cartes des figures 6 à 9 fait clairement apparaître que le même état de choses va perdurer jusqu'à nos jours, mais plus nettement en pays wallon qu'en terre flamande.

Sans doute, si en 1846, une telle répartition administrative de la population pouvait se concevoir sur une base communale, il faut reconnaître, qu'à l'heure actuelle, ce maillage communal est carrément périmé. Un tel dispositif de maillage « que l'on pourrait appeler de sous-urbanisation est le résultat d'un retard économique, mais sa persistance devient également une cause de retard » (1).

La concordance de la figure 5 avec la répartition par densité de la carte synthétique de la figure 1 est loin d'être parfaite. Si elle existe en Wallonie, par contre de grosses différences apparaissent en partie flamande. Ici les communes de 2 000 à 5 000 habitants sont beaucoup plus nombreuses qu'en pays wallon. En outre, leur extension déborde en région flamande largement en dehors de ce que nous avons appelé le compartiment flandrien de densités de 200 à 300.

(1) J.Fr. GRAVIER. — *Paris et le Désert français*. 2<sup>m</sup>e édition mise à jour. Paris, 1958, p. 204.

Les 412 communes de cette catégorie — en teinte rouge sur la carte de la figure 5 — correspondent à une densité rurale élevée, mais où l'artisanat d'industrie tient une forte place; à témoin toute la Flandre (moins les Polders) et aussi certaine partie étendue de la Campine; de même aussi le Pays de Herve et la région de la Vesdre avec leur industrie artisanale du textile et le Pays de Theux avec sa métallurgie; même constatation pour le Hainaut charbonnier.

La catégorie de 5 000 à 25 000 habitants accompagne géographiquement la précédente et se répartit surtout en pays flamand, de Poperinge à Turnhout, mais sporadiquement aussi en Wallonie au nord du sillon Haine-Vesdre, et dans ce dernier moins émiettée en pays flamand où elle constitue des plages de quelque étendue non seulement en Flandre mais aussi en Campine.

A cette époque, il n'y avait que très peu de concentration urbaine (8 communes de plus de 25 000 habitants et 23 de 10 000 à 25 000), soit au total 31 communes seulement de plus de 10 000 habitants. Sur ces 31 communes, la Wallonie n'en compte que 6, ce qui trahit ici, déjà à cette époque, un réel déséquilibre entre villes et campagnes. Par contre, la région flamande est nettement mieux structurée, sauf toutefois dans la partie poldérienne, la Campine et le Hageland.

L'observation des cercles surimposés aux plages teintées de la figure 1 suggère d'autres réflexions encore quand on entre dans le détail des sous-catégories d'importance numérique des communes.

Dans le groupe des communes de moins de 2 000 habitants, il faut remarquer que si, comme en Hesbaye, les cercles de moins de 1 000 habitants correspondent à peu près exclusivement à des communes de petite superficie, par contre, les mêmes petits cercles se retrouvent assez systématiquement au sud du sillon Sambre-Meuse, alors qu'il s'agit ici de communes étendues. Même constatation pour les Polders et la Campine. Au contraire, en Flandre intérieure, dans la région de teinte neutre, ce sont plutôt les cercles de 1 000 à 2 000 habitants qui prédominent, ce qui confirme ce qui est dit plus haut au sujet de l'équilibre villes-campagnes.

La comparaison entre les figures 1 et 5 permet d'autres constatations encore.

Le bloc flamand de densité 200 à 300 se présente à la figure 5 de façon extrêmement variée et disparate : si le quart sud-est (entre l'Escaut et la Dendre) est fait de petites communes de moins de 2 000 habitants (teinte neutre), le reste est composé, au contraire, de grosses communes de 5 000 à 25 000, formant de grandes plages flanquées, à l'extérieur du bloc flamand, dans la zone de densité de moins de 200, d'une auréole de communes de 2 000 à 5 000 habitants.

Parmi d'autres constatations, notons dans la zone des densités de moins de 200, la présence d'une majorité de communes de 2 000 à 5 000 habitants par grandes plages en Campine et aux confins Campine-Zone mixte (Hageland, etc.), du Rupel au Démer de Hasselt.

Et d'autres observations du même genre pourraient être faites dans d'autres compartiments géographiques du pays.

Tout cela souligne les oppositions pouvant exister dans la géographie de la population, suivant que l'on considère la densité ou la population absolue par commune.

Quoi qu'il en soit, l'examen des cartes de population absolue par commune semble serrer de beaucoup plus près d'une part les déficiences d'une répartition communale criticable et d'autre part l'importance de certaines catégories de communes à prendre en considération pour une base valable d'une politique meilleure de répartition administrative des communes.

### EN 1880.

Ainsi qu'il résulte des Tableaux II et III, nonobstant l'augmentation de la population belge — passée de 4 377 196 en 1846 à 5 520 009 en 1880 —, si les communes de moins de

2 000 habitants ont diminué de 43 unités (malgré la création de 62 nouvelles communes emprises sur des préexistantes), leur population totale représente encore près d'un tiers (31,64 %) de la population belge, leur nombre constituant toujours à peu près les quatre cinquièmes du nombre total des communes.

A ne considérer que les statistiques, 105 communes seulement ont changé de catégorie, ce qui prouve le peu de modifications enregistrées sur le plan de la géographie administrative de la population entre 1846 et 1880. Ces changements ont, le plus généralement, affecté les communes de moins de 2 000 habitants et de 2 000 à 5 000. L'apparition de nouvelles communes de 2 000 à 5 000 habitants ne s'est faite que dans quelques cas isolés en Wallonie, beaucoup plus massivement en partie flamande, par extension latérale ou par bourgeonnement des plages de la même catégorie en 1846.

Bref, le groupe de loin le plus important reste donc en 1880 celui des communes de moins de 2 000 habitants. Il le restera d'ailleurs jusqu'à nos jours. Cette persistance à travers tout un siècle sera favorisée dans les périodes ultérieures par le développement très dense en Belgique du réseau des chemins de fer et du système des abonnements et « coupons de semaine », permettant et favorisant l'accentuation des déplacements journaliers des régions rurales vers les centres urbains et industriels.

En 1880, si 3 143 232 personnes vivaient dans les communes de moins de 5 000 habitants, soit 57,04 %, 2 376 777 étaient dans celles de plus de 5 000, ou 42,96 % (*Tableaux II, IV et V*).

La comparaison des figures 5 et 6 fait apparaître d'une part l'insignifiance des modifications intervenues entre 1846 et 1880 nonobstant l'augmentation appréciable de la population belge et d'autre part les changements au contraire très apparents sur la carte des densités en 1880.

La teinte neutre couvre encore des espaces aussi grands que sur la carte de 1846 (fig. 5), un peu plus parsemés toutefois de communes ou de petits groupes de communes de 2 000 à 5 000 habitants.

Pourtant, quelques changements assez spectaculaires sont à relever et qui intéressent les futures grandes agglomérations urbaines et industrielles, lesquelles trouvent vraiment leur début de développement attesté par la carte de 1880.

Tel est le cas plus particulièrement pour les agglomérations bruxelloise, anversoise, liégeoise et mieux encore pour celles de Charleroi et du Borinage.

C'est là la grande nouveauté à relever, à savoir le démarrage des grandes agglomérations en fonction des effets de la révolution industrielle et qui apparaissent tout autant sur la carte des densités de la figure 2.

Par contre, pas ou peu de changement de 1846 à 1880 pour le reste de la Belgique, tant pour les catégories de moins de 2 000 et de 2 000 à 5 000, malgré des modifications sensibles des densités dans les régions affectées par ces catégories.

### EN 1900.

Nonobstant l'accroissement de population du Royaume, depuis 1880 (de 5 520 009 à 6 693 548 en 1900), la répartition géographique par classe de communes révèle (*voir la carte de la fig. 7*) relativement peu de changement par rapport à 1880.

La grande région de teinte neutre sur cette carte reste à peu de chose près la même. Autrement dit, les communes de moins de 2 000 habitants tiennent toujours à peu près la même grande étendue en Belgique. Mais cette constance ne se marque nettement qu'en Wallonie. En région flamande, elle se réduit visiblement, particulièrement en Campine et au littoral.



En particulier, dans la partie wallonne, le sillon industriel Haine-Vesdre se personnalise définitivement dans ses secteurs classiques où s'affirme l'augmentation du nombre de communes de 5 000 à 25 000, plusieurs de plus de 25 000 étant cette fois représentées. Par contre, un peu au nord, mais surtout au sud, le nombre des communes de 2 000 à 5 000 habitants a une nette tendance à se stabiliser, voire à régresser quelque peu.

Dans la partie flamande, en dehors du littoral et de la Campine, le seul changement à enregistrer est ici aussi une légère augmentation des communes de 5 000 à 25 000 habitants avec corrélativement une diminution à peu près proportionnelle du nombre de celles de 2 000 à 5 000.

Enfin, un dernier caractère acquis, c'est celui de la turgescence des grosses agglomérations urbaines de Bruxelles, d'Anvers, de Liège et de Charleroi.

Dans le détail à présent, si l'on considère les données des Tableaux II et IV, les communes de moins de 2 000 habitants passent de 1954 à 1 890 unités soit une perte de 64 ou 2,43%.

Le nombre des communes de 2 000 à 25 000 augmente au contraire de 37 unités pour celles de 2 000 à 5 000 et de 35 unités pour celles de 5 000 à 10 000. Six nouvelles communes de plus de 50.000 habitants ont fait leur apparition : c'est la plus forte augmentation constatée dans cette catégorie à travers les diverses époques considérées. Le phénomène de forte urbanisation apparaît tout autant dans le Tableau I. On y voit les communes de 25 000 à 100 000 habitants passer d'un total de 481 924 en 1880 à 868 940 en 1900 et celles de plus de 100 000, de 586 172 à 774 410 habitants.

D'après les données du Tableau V, sauf les provinces de Limbourg, Luxembourg et Namur, les autres provinces voient leur population répartie dans les communes de plus de 5 000 habitants augmenter d'environ 10 % et inversement diminuer dans la même proportion le nombre des habitants de celles de moins de 5 000.

Le Tableau III met deux faits très particulièrement en lumière. D'une part, la province de Hainaut reste pratiquement au statu quo quant au nombre de communes de moins de 2 000 habitants et leur population totale reste inchangée. D'autre part, les communes de cette catégorie dans la province de Liège, bien qu'ayant diminué en nombre (273 à 258), voient leur population au contraire augmenter considérablement (de 222 376 à 299 299 habitants).

### EN 1930.

En 1930, la zone de teinte neutre se limite à peu près uniquement à la Wallonie. Tout au plus reste-t-elle sporadiquement représentée dans les Polders marins et çà et là dans le centre des Campines limbourgeoise et anversoise, le Hageland et entre l'Escaut et la Dendre.

Au contraire, dans la partie wallonne du pays, elle continue d'être aussi nette et importante. Mais c'est surtout le cas au sud du sillon Haine-Vesdre; là, la stagnation est totale : il s'agit toujours de la région des communes de moins de 2 000 et de moins de 1 000 habitants.

Le sillon lui-même prend plus d'ampleur surtout sur ses pourtours. C'était déjà le cas en 1900. Ce l'est davantage en 1930 en particulier dans le Hainaut et dans les pays liégeois et verviétois.

Quant à la région flamande, elle se répartit à peu près à parts égales entre les communes de 2 000 à 5 000 habitants, le nombre de chacune de ces catégories étant visiblement en augmentation.

Une remarque digne d'intérêt porte sur le cas du bloc flamand des cartes de densité, bloc soumis à une dislocation visible sur les cartes des figures 2 (1880), 3 (1900) et 4 (1930). Rien de cette dislocation n'apparaît sur les cartes correspondantes 6, 7 et 8 de la population absolue : il y a là une fois de plus divorce entre l'expression géographique de la répartition par densité et par population absolue.

Enfin, 1900 avait permis d'enregistrer l'augmentation du nombre des communes de plus de 25 000 habitants; 1930 le confirme définitivement, le phénomène se marquant surtout dans les agglomérations bruxelloise et anversoise, visiblement moins dans les agglomérations liégeoise, carolorégienne et gantoise.

En effet, le Tableau II fait apparaître que les communes de plus de 25 000 habitants passent de 25 à 39 unités (12 communes en plus pour la catégorie de plus de 25 000 à 50 000, 1 pour la catégorie de 50 000 à 100 000 et 1 pour les communes de plus de 100.000). Seule la catégorie de moins de 2 000 marque une diminution; les communes de 1 000 à 2 000 notamment diminuent de 705 en 1900 à 660 en 1930. Par contre, celles de 2 000 à 3 000 augmentent de 500 à 525 et celles de 5 000 à 10 000 de 139 à 179.

Quant à la population absolue, d'après le Tableau I, les communes de moins de 2 000 n'en abritent que 1 579 151, soit seulement 19,51 %, chiffre dépassé cette fois par les communes de 2 000 à 5 000 (1 619 170, ou 20,01 %).

La concentration de la population se marque très nettement pour les communes de 25 000 à 100 000, lesquelles passent de 12,98 % à 17,30 % soit à 1 399 566 habitants.

Les communes de plus de 100 000 atteignent aussi à cette époque leur maximum (939 517 habitants, ou 11,61 %). A partir d'alors, se déclenche le mouvement de désertion des centres au profit des communes avoisinantes.

Les provinces les plus « urbanisées » sont sans conteste celles d'Anvers, de Brabant et de Hainaut (Tableau V : population des communes de 5 000 et plus : respectivement 79,88 %, 71,09 % et 60,81 %), celles qui le sont le moins, sont les provinces de Luxembourg et de Namur (7,60 % et 24,34 %). A remarquer encore la transformation du Limbourg passant de 16,02 % en 1900 à 35,26 % en 1930 et le peu de changement dans la province de Liège. Les communes de moins de 2 000 habitants (*voir Tableau III*) sont les plus nombreuses dans les provinces de Namur, de Hainaut et de Liège; ces communes qui ont perdu 5,44 % de leur population pour le Royaume, ont surtout diminué dans les provinces de Liège et Limbourg (de 36,22 à 23,30 % et de 52,79 à 36,40 %). Le Luxembourg reste la province largement en tête, dans la liste de celles à caractère rural (74,11 %) suivie par la province de Namur (58,23 %).

\* \* \*

Conformément au dessein annoncé dans l'Avvertissement, il a paru intéressant de prolonger ici le film de cette évolution jusqu'à 1959, de manière à serrer d'aussi près que possible le double problème d'ordre utilitaire actuel, à savoir celui de l'équilibre villes-campagnes et celui de la nécessité et de l'urgence d'un réaménagement des territoires communaux en vue d'atteindre le minimum de population compatible avec les possibilités d'équipements communautaires dignes de notre époque.

\* \* \*

### EN 1959.

En trente années, les choses n'ont pas changé en Wallonie, même dans le sillon industriel Haine-Vesdre où l'on aperçoit çà et là quelques petits signes de régression. Pourtant à part cela, statu quo en ce qui concerne la répartition des classes de communes selon le nombre d'habitants.

Dans la partie flamande, c'est surtout la Campine qui se manifeste ostensiblement par une augmentation générale de l'importance numérique de la population des communes, fort bien en rapport avec le développement industriel charbonnier et autre et une situation démographique qui ne se retrouve en Europe que dans la partie sud-est des Pays-Bas. Une deuxième consta-

tation s'impose en 1959, à savoir l'édification définitive du triangle Gand-Bruxelles-Anvers, déjà visible sur la carte de densité de 1930 (*fig. 4*), non apparente sur celle de la population absolue de 1930 (*fig. 7*), mais décelable sur la figure 9 (1959).

Enfin, statu quo pour le reste de la Flandre par rapport à 1930 et pour le littoral, lequel se singularise mieux encore qu'en 1930 marquant ainsi le développement du peuplement en véritable chaîne de villes balnéaires de la côte belge.

L'examen détaillé des statistiques révèle, ainsi qu'on va le voir, maintes particularités dignes d'intérêt.

En réalité à fin 1959, la répartition s'établit comme suit (*voir Tableau I*) : 15,38 % de la population (1 404 739) de la population vivent dans les communes de moins de 2 000 habitants (au nombre de 1 729); 55 %, soit plus de la moitié (5 020 410), dans celles de 2 000 à 25 000 (au nombre de 842); 29,62 %, soit plus d'un quart (2 703 675) dans celles de plus de 25 000 (au nombre de 49).

Au Recensement Général de 1947, les pourcentages pour ces mêmes catégories étaient respectivement de 17,67 % (au lieu de 15,38 %), de 52,70 ( au lieu de 54,67 %) et de 29,63 % (au lieu de 29,62 %). Il y a une tendance à l'augmentation de la catégorie de 2 000 à 25 000 habitants au détriment de celle de moins de 2 000.

En examinant de plus près, la catégorie bénéficiaire, celle de plus de 2 000, nous constatons en 1959, qu'un cinquième de la population belge (18,61 %) vit dans les communes de 2 000 à 5 000 habitants (au nombre de 538) et un tiers (36,39 %) dans celles de 5 000 à 25 000 (au nombre de 347).

En 1947, les pourcentages étaient respectivement de 19,61 % et 33,10 %.

L'accentuation de l'importance de cette catégorie de communes en Belgique s'est affirmée bien davantage dans un passé assez récent, ainsi qu'il résulte de l'évolution du nombre de communes par catégorie d'importance numérique de 1846 à 1959 (*Tableaux I, II, IV*).

En effet, le nombre des communes de moins de 2 000 habitants (*Tableaux II et IV*) a diminué de près de 100 unités mais leur population représente encore 65 % de la population totale, celui des communes de 2 000 à 5 000 n'a que peu changé, mais pour celles de 5 000 à 25 000, il y a augmentation de 72 unités, soit de 2,97 %.

Dix communes sont entrées dans la catégorie de 25 000 à 100 000 habitants tandis qu'il y a statu quo pour celles de plus de 100 000. Quant au total de leur population, les communes de moins de 2 000 ont perdu presque 175 000 personnes, tandis que celles de 2 000 à 5 000 en ont gagné près de 78 000.

Les augmentations les plus considérables portent sur les trois catégories suivantes : de 5 000 à 10 000 (400 000 en plus), de 10 000 à 25 000 (366 000 en plus) et de 25 000 à 100 000 (plus de 440 000). Mais le mouvement s'est inversé pour les communes de plus de 100 000, lesquelles perdent plus de 75 000 personnes et ne représentent plus que 9,8 % de la population du Royaume (*Tableau I*).

D'après le Tableau V, les provinces d'Anvers, de Brabant et de Flandre Occidentale se placent au-dessus de la moyenne nationale (66 %) en ce qui concerne la population vivant dans les communes de plus de 5 000 habitants. Quant aux valeurs les plus petites, elles se retrouvent évidemment dans les provinces de Namur (26,62 %) et de Luxembourg (11,90 %); cette dernière bien qu'ayant déjà progressé depuis 1930 (de 7,60 à 11,90 %) reste malgré tout la province de loin la moins « urbanisée ».

Le Tableau III révèle qu'en 1959, 15,38 % de la population belge vivent dans des communes rurales; depuis 1930, leur population a baissé de 4,13 %. Le rythme de la diminution qui avait atteint son maximum entre 1880 et 1900, (0,33 % par an), après avoir marqué un

temps d'arrêt entre 1930 et 1947 (0,1 %), a repris une allure assez accélérée (0,2 %) depuis la fin de la dernière guerre.

Y a-t-il une limite à cette régression ? — Est-ce un forme révolue destinée à disparaître complètement ? — Les chiffres de la province d'Anvers (2,89 %) semblent prouver que l'on peut atteindre un niveau très bas, tout en conservant un caractère rural indéniable : dans les arrondissements de Malines et de Turnhout, de nombreuses communes à forte population sont restées malgré tout de caractère agricole mais très largement orientées vers la fonction de commune-dortoir.

\* \* \*

Pour 1959, il a été procédé à la répartition des communes selon un plus grand nombre de catégories de grandeur (*voir Tableau VI*) et par arrondissement.

Cette répartition fait notamment apparaître une nette prédominance des communes de moins de 1 000 habitants dans la catégorie des communes de moins de 2 000 (1 181 contre 548 de 1 000 à 2 000).

Les arrondissements où se présente le phénomène sont par ordre d'importance proportionnelle : en Wallonie, les treize arrondissements de Dinant, Waremme, Philippeville, Neufchâteau, Marche, Ath, Thuin, Huy, Tournai, Arlon, Bastogne, Namur et Nivelles et en partie flamande, les arrondissements de Furnes, Tongres et Louvain. A remarquer également que l'arrondissement de Roulers ne comporte aucune commune de cette catégorie, tandis que les arrondissements de Turnhout, Tielt et Saint-Nicolas n'en n'ont qu'une.

La catégorie de 2 000 à 5 000 habitants a pratiquement la même importance que celle de 1 000 à 2 000 (538 communes pour le Royaume). Elle représente plus du tiers des communes dans les arrondissements de Turnhout, Courtrai, Roulers, Tielt, Alost, Termonde, Eeklo et Saint-Nicolas. En nombre absolu, ce sont les arrondissements de Bruxelles et de Louvain qui en ont le plus (41 et 35).

Constatons en outre que seules ces trois premières catégories sont représentées dans les arrondissements de Marche, Neufchâteau, Virton et Philippeville. L'arrondissement de Bastogne n'a plus qu'un centre de 5 à 10 000 habitants, ceux de Dinant et Waremme deux, de Dixmude et de Furnes, quatre.

Les communes de 5 000 à 10 000 sont particulièrement nombreuses dans les arrondissements d'Anvers, Turnhout, Bruxelles, Gand et Liège.

Les catégories supérieures à 10 000 habitants sont évidemment de moins en moins représentées. A notre avis, la limite réelle du caractère urbain se situe ici. Les communes de 10 000 à 15 000 sont à relever dans les arrondissements d'Anvers, Bruxelles, Bruges, Charleroi et Liège. Pour l'arrondissement de Bruges, cet effectif de population constitue le plafond; dans celui d'Arlon, il en va de même, il n'y a même qu'une seule commune de cette catégorie.

Les communes de 15 000 à 20 000 habitants ne sont jamais plus de deux par arrondissement. Tout comme la catégorie suivante, celle de 20 000 à 25 000; celle-ci semble n'être qu'un stade intermédiaire dans une série évolutive les amenant dans la catégorie des 25 000 à 50 000. Ces dernières sont plus nombreuses (32 communes). En assez grand nombre dans les arrondissements d'Anvers et de Bruxelles, elles sont les plus importantes dans ceux de Turnhout, de Louvain, de Courtrai, de Roulers, d'Alost, d'Audenarde, de Saint-Nicolas, de Charleroi, de Mons, de Tournai, de Verviers, de Hasselt et de Namur (le tiers des arrondissements).

Ce n'est que dans ceux d'Anvers, de Malines, de Bruxelles, de Bruges et d'Ostende qu'il y a des communes de 50 000 à 100 000 habitants (12 dont 7 dans l'arrondissement de Bruxelles).

Enfin les communes de 100 000 et plus ne sont que cinq (Anvers, Bruxelles, Schaerbeek, Gand et Liège).

De ceci, on peut conclure que 5 000 habitants réalisent un premier minimum valable pour les communes belges; ensuite, viennent les 10 000 et 15 000, la troisième série étant 25 000, le dernier seuil de 100 000 étant difficilement atteint.

Sur la base du Tableau VII, donnant la répartition de la population par groupe de communes, il apparaît que pour l'arrondissement d'Anvers, la population vivant dans les communes de moins de 1 000 habitants est vraiment à effectif restreint (0,10 et 0,87 %) alors que les communes de plus de 25 000 englobent 60,98 %.

Il s'agit là d'un phénomène qui ne se retrouve que dans l'arrondissement de Bruxelles (67,22 %) avec ici une prédominance des communes de 50 000 à 100 000 habitants (33,99 %). L'arrondissement de Gand ne groupe que 35,04 % de sa population dans ces mêmes catégories, mais il n'y a pas de commune de 25 000 à 50 000, ni de 50 000 à 100 000. Il y a donc ici un déséquilibre entre la ville principale et le reste de la région. Ce n'est que dans les arrondissements d'Alost, d'Audenarde et de Saint-Nicolas qu'apparaissent des communes de 25 000 à 50 000 habitants. L'arrondissement de Liège encore que sa commune de plus de 100 000 habitants concentre 25,68 % de sa population, apparaît comme un arrondissement mieux équilibré. Un déséquilibre dans l'autre sens se marque nettement dans les arrondissements d'Ath (49,81 % de la population dans les communes de moins de 2 000 habitants), de Louvain (44,24 %), de Huy (50,00 %), de Waremme (71,55 %), de Tongres (41,44 %), de Bastogne (73,31 %), de Marche (82,76 %), de Neufchâteau (70,15 %), de Virton (69,39 %), de Dinant (71,57 %) et de Philippeville (83,39 %). Dans une proportion moindre, même constatation pour Nivelles (36,40 %) et Namur (37,80 %).

Ce déséquilibre peut évidemment être la conséquence de deux phénomènes totalement différents : il peut s'agir soit d'une densité insuffisante comme dans les arrondissements ardennais ou bien encore d'un morcellement communal trop poussé comme dans celui de Waremme.

Ces situations appellent des solutions totalement différentes : d'un côté il faut regrouper les communes dans des entités administratives plus larges; de l'autre, ce sont des populations qu'il s'agirait soit de développer en nombre absolu, soit de regrouper en des points judicieusement choisis.

Pour les communes abritant de 2 000 à 5 000 habitants, le minimum est atteint pour l'arrondissement d'Anvers. Quant aux valeurs supérieures, elles se trouvent dans ceux de Dixmude (37,57 %) où elles constituent d'ailleurs l'élément prédominant. Il en va de même dans les arrondissements d'Alost (35,59 %), d'Ath (36,80 %), de Nivelles (26,03 %), d'Eeklo (29,26 %), de Huy (28,28 %), de Verviers (30,68 %) et d'Arlon (30,77 %).

La catégorie suivante de 5 000 à 10 000 habitants constitue le maximum dans les arrondissements de Turnhout (31,93 %), de Roulers (33,29 %), de Furnes (55,70 %), de Soignies (35,69 %), de Thuin (29,56 %), de Maaseik (39,94 %).

Les communes de 10 000 à 15 000 habitants jouent un rôle particulièrement important dans les arrondissements de Bruges, de Tielt, d'Eeklo, de Mons et d'Arlon.

Ceux de Termonde et d'Eeklo ont plus de 20 % de leur population dans les communes de 15 000 à 20 000 habitants. Quant aux autres, ou bien cette catégorie n'est déjà plus représentée ou bien elle ne groupe pas plus de 15 % et souvent moins de 10.

\* \* \*

En conclusion, la population belge présente une assez forte densité, mais aussi une assez forte dispersion.



La répartition générale semble assez bien équilibrée, si l'on excepte le sud-est.

Les régions périphériques sont les moins denses. L'évolution de leur densité pourrait favoriser l'intégration de la Belgique dans un complexe international.

La Belgique est un pays de moyennes et de petites villes très proches les unes des autres, ce qui réduit leur signification régionale. Bruxelles était le centre de gravité du pays. Ce le sera de moins en moins.

Les structures wallonne et flamande sont de caractère opposé : elles demandent par conséquent des traitements très différents.

Dans l'évolution de notre pays au point de vue localisation de la population, le mouvement de concentration a suivi la loi de Levasseur selon laquelle « La force d'attraction des groupes humains est en général proportionnelle à leur masse ».

## B. — INTERPRÉTATION DES FAITS.

En vue d'arriver à une interprétation de ces constatations, il semble indiqué de considérer d'abord l'état de choses dans les régions rurales et en particulier le cas des communes de moins de 2 000 habitants et de 2 000 à 5 000 et ensuite celui des communes du secteur urbain.

### Pour les régions rurales.

Constatons d'abord que le nombre d'habitants par commune est plus une affaire de superficie communale en milieu rural que dans les agglomérations.

Cela étant, il ne fait aucun doute que ni le relief, ni le climat, ni le sol ne sont responsables de l'état de choses décrit. Mais par contre, l'étendue des exploitations — autrement dit le morcellement agricole — joue un rôle incontestable : le nombre des habitants à superficie égale, est plus grand dans les régions à prédominance de petites exploitations — comme la Flandre intérieure — que dans celles à prédominance de fermes moyennes et grandes — comme la Hesbaye et le Condroz.

Mais tout cela n'explique pas pourquoi les communes de moins de 2 000 habitants sont en voie de régression et celles de 2 000 à 5 000 stationnaires voire en légère augmentation.

Cela résulte en partie tout au moins de la concentration agricole, c'est-à-dire à la diminution amorcée du nombre de petites exploitations au profit des moyennes et des grandes. Et cela se marque beaucoup plus dans les petites communes, celles de moins de 2 000 habitants entre autres. Et pourquoi pas au même degré dans celles de 2 000 à 5 000 ? — Cela tient pour une certaine part à des facteurs sociaux, à savoir aux mouvements de la population tant naturels que migratoires, plus peut-être aux seconds qu'aux premiers.

Sans doute les mouvements naturels (excédents naissances-décès) ont-ils exercé une réelle influence sur le nombre des habitants et l'exercent-ils encore dans certains cas. Mais cette influence prévaut de moins en moins tandis que celle des mouvements migratoires se fait de plus en plus forte, surtout dans les catégories de communes de moins de 2 000 et de 2 000 à 5 000 habitants.

Par contre, les mouvements alternants — ou déplacements quotidiens de main-d'œuvre qui sont si nombreux en Belgique — se révèlent, comme nous le montrerons plus loin, être la cause du moindre développement des grosses agglomérations urbaines ou industrielles et par voie de conséquence la raison de l'importance numérique des communes des catégories de moins de

2 000 et de 2 000 à 5 000 habitants. La facilité, la rapidité, le bon marché des transports en commun, l'accentuation des transports individuels (voitures, motos, vélos), l'attachement du Belge à son cadre rural, tout cela fait qu'un grand nombre de communes rurales ou de grandes banlieues urbaines sont plus importantes que ne le voudrait leur potentiel naturel.

Enfin, dans certaines régions, et plus spécialement dans la province de Namur et surtout dans le Luxembourg, la régression numérique des communes de moins de 2 000 habitants et même de celles de 2 000 à 5 000 est imputable aux déplacements définitifs (émigration) : il s'agit du phénomène bien connu de l'exode ardennais, lequel se marque à partir de 1910.

Quoi qu'il en soit, les communes de 2 000 à 5 000 habitants constituent néanmoins un groupe avantaagé du point de vue démographique, avec en 1959 un taux de natalité de 18,95 ‰ (Royaume : 17,60 ‰), un taux de mortalité de 10,60 ‰ (Royaume : 11,34 ‰), un taux de mouvements migratoires de — 0,15 (Royaume : — 0,76). Bref, ce groupe qui totalise une population de 1 842 002 habitants soit un cinquième de celle du Royaume, possède en effet le taux d'accroissement général le plus élevé de Belgique, soit 8,19 (Royaume : 5,50). Il réalise vraiment l'intermédiaire équilibré entre la ville et la campagne.

\* \* \*

#### **Pour le secteur urbain.**

Par secteur urbain, nous entendons ici les communes de plus de 5 000 habitants et plus particulièrement les grandes agglomérations.

Ce secteur, de loin le plus important, totalise en effet 5 750 507 personnes à la fin 1959, soit près de deux tiers de la population belge (exactement 62,9 %).

Et pourtant, il n'y a en Belgique que cinq communes de plus de 100 000 habitants (en 1959, Anvers 259 658, Bruxelles 170 249, Gand 160 265, Liège 156 362 et Schaerbeek 117 904) pour une population totale de 864 438 âmes, soit 9,4 % de la population totale. Ce qui fait dire un peu hâtivement peut-être que la Belgique est l'un des pays européens les plus pauvres en grandes villes. Si c'est incontestablement vrai par rapport à l'Angleterre, ce l'est moins pour la France, laquelle n'a que vingt-huit agglomérations de plus de 100 000 habitants soit cinq fois plus que chez nous, pour une population totale d'un peu moins de cinq fois celle de notre pays.

Mais au lieu de considérer la commune, c'est-à-dire le « fait administratif », nous envisageons le « fait géographique » pour les grosses agglomérations urbaines et si, à présent, nous calculons leur population en considérant leur extension géographique réelle, nous pouvons dresser le tableau ci-après pour 1959 :

agglomération bruxelloise . . . .	1 000 744 habitants;
agglomération anversoise . . . .	544 264 habitants;
agglomération liégeoise . . . .	409 267 habitants;
agglomération carolorégienne . .	285 749 habitants;
agglomération gantoise . . . .	229 850 habitants;

*Total* : 2 469 874 habitants.

ou 27 %, soit plus du quart de la population du Royaume.

En réalité, notre pays possède de ce fait cinq agglomérations de plus de 200 000 habitants alors que la France n'en a que onze.

Il convient donc, à la lumière de la réalité géographique, de corriger l'appréciation donnée ci-dessus et de constater que la Belgique est loin d'être un des pays les plus pauvres en « grandes villes ».

Ces cinq grosses agglomérations — sauf peut-être pour Charleroi — se sont édifiées au cours des dernières cent années, à partir d'un centre et non par la coalescence d'un ou plusieurs noyaux urbains préexistants. Cette expansion s'est faite au fur et à mesure du développement économique de l'agglomération (création d'industries, d'établissements commerciaux, bancaires, administrations publiques, activité de la construction, etc.). A relever dans l'évolution de chacune d'elles, la vigueur du phénomène dit de la « city » lequel vide le noyau central, le cœur de l'agglomération, de ses résidents pour faire place à des magasins, des garages et des bureaux.

L'édification de ces agglomérations s'est produite par auréoles théoriquement concentriques successives à partir du noyau central, au fur et à mesure de leur expansion. Dans certains cas, des facteurs tels que le relief, les voies de communications, ou des obstacles de toutes natures, ont pu contribuer à accélérer ou à accentuer l'extension urbaine plutôt d'un côté que de l'autre.

Par ailleurs, l'évolution chronologique des communes suburbaines (*voir Tableau VIII*) fait apparaître des périodes de forte croissance alternant avec d'autres plus calmes, tout cela en rapport avec des événements liés surtout à l'essor économique. En particulier, le phénomène de la « city » déjà signalé plus haut, s'il a joué en faveur de ces communes suburbaines, voire des communes rurales, s'est toutefois manifesté moins fortement en Belgique que dans d'autres pays. C'est qu'en effet l'exode urbain à l'origine de ce phénomène s'atténue un peu et se mue même par endroits à un retour à la ville, encouragé d'une part par la construction en masse d'appartements et d'autre part par les possibilités pour le citoyen d'aller souvent et aisément à la campagne, grâce aux week-ends, aux congés payés et aux facilités de déplacements. Mais si ces agglomérations urbaines ne sont pas en Belgique à la mesure de ce qu'elles pourraient être, c'est en raison, répétons-le, des mouvements alternants importants dont elles sont le centre attractif.

Dans les grandes agglomérations industrielles, structure et genèse sont différentes. Ici, pas de noyau central de départ, mais développement de chaque commune pour son compte, puis naissance de la grosse agglomération par coalescence de l'ensemble, tout cela résultant d'un essor soumis à l'influence du sous-sol, du relief et par celui-ci des voies de communication naturelles et artificielles. Tel est le cas pour les agglomérations du Pays de Charleroi, du Centre, du Borinage et de Verviers entre autres.

En Belgique, dans toutes ces grosses agglomérations quelles qu'elles soient, l'autonomie administrative de toutes les communes englobées a été maintenue. Bref, le découpage administratif persiste en dépit d'une urbanisation croissante. Nous voici de la sorte en plein paradoxe administratif que l'on ne retrouve au même degré ni aux Pays-Bas, ni en Allemagne, ni même en France.

On est tout naturellement conduit à se demander pourquoi nos grosses agglomérations ont conservé leur morcellement administratif. Nous ne voulons pas entreprendre de donner à cette question une réponse élaborée, car nous avons affaire ici à un problème politique et sociologique, autrement dit complexe. La création par les Allemands pendant la guerre de 1940-1944 d'un Grand-Bruxelles, d'un Grand-Anvers, d'un Grand-Liège, etc. n'a pas eu de lendemain, parce qu'ayant été imposée par l'occupant. Ainsi le morcellement communal — ce trait administratif belge — subsiste-t-il, avec ses « effets géographiques : discontinuité du système de voirie, changements brutaux de largeur des rues, diversité des procédés d'éclairages, confusion du plan » (1).

(1) P. GOUROU. — L'agglomération bruxelloise. *Bull. Soc. Roy. Belge de Géogr.*, 1958, Fasc. I-IV, p. 82.



Les cartes ci-après, reproduites à partir de l'*Atlas du Survey National*, ont été imprimées par l'Institut Géographique Militaire d'après les dessins établis par le *Service du Survey National* à l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

**Cartes synthétiques des densités de Ppulation (nombre d'habitants au km<sup>2</sup>)**  
Synthetische Kaarten van Bevolkingdichtheid (aantal inwoners per km<sup>2</sup>)

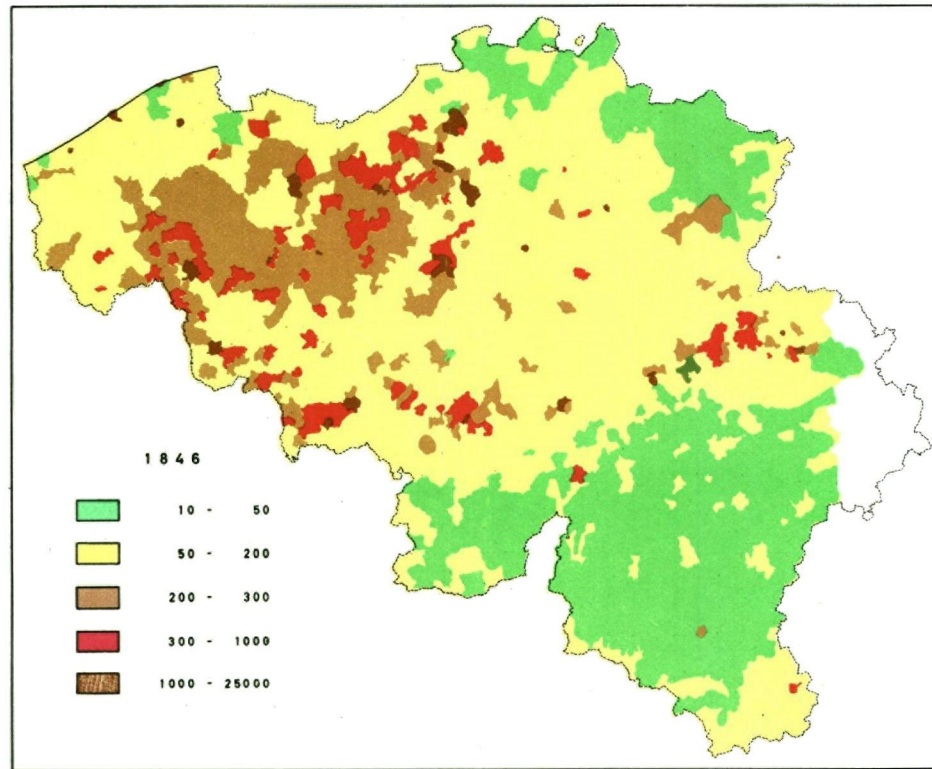


Fig. 1.

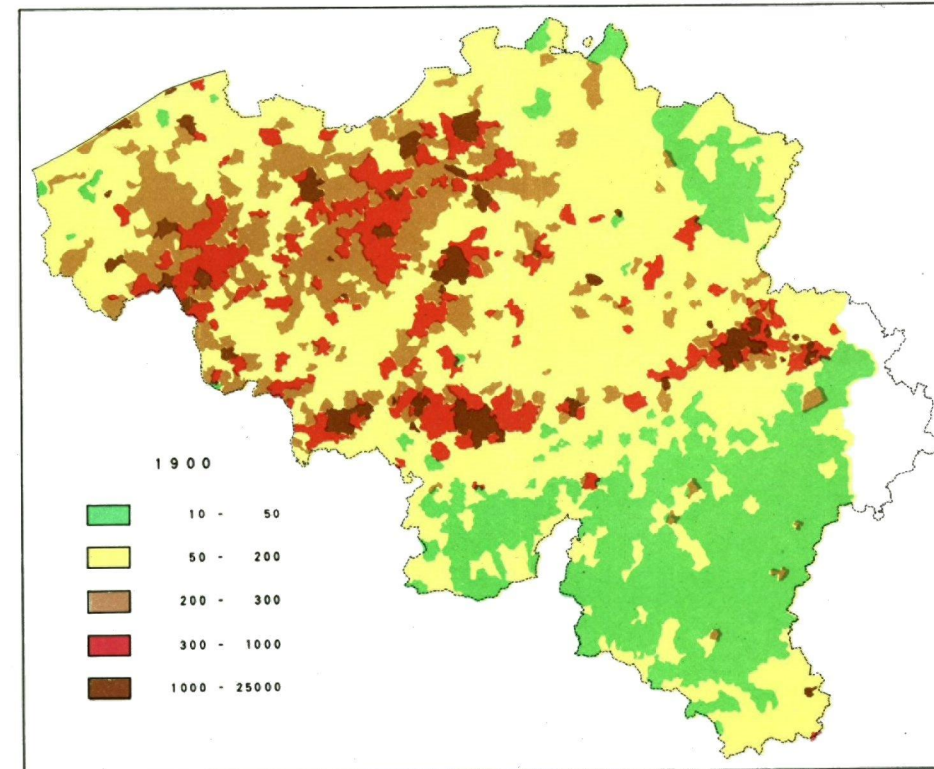


Fig. 3.

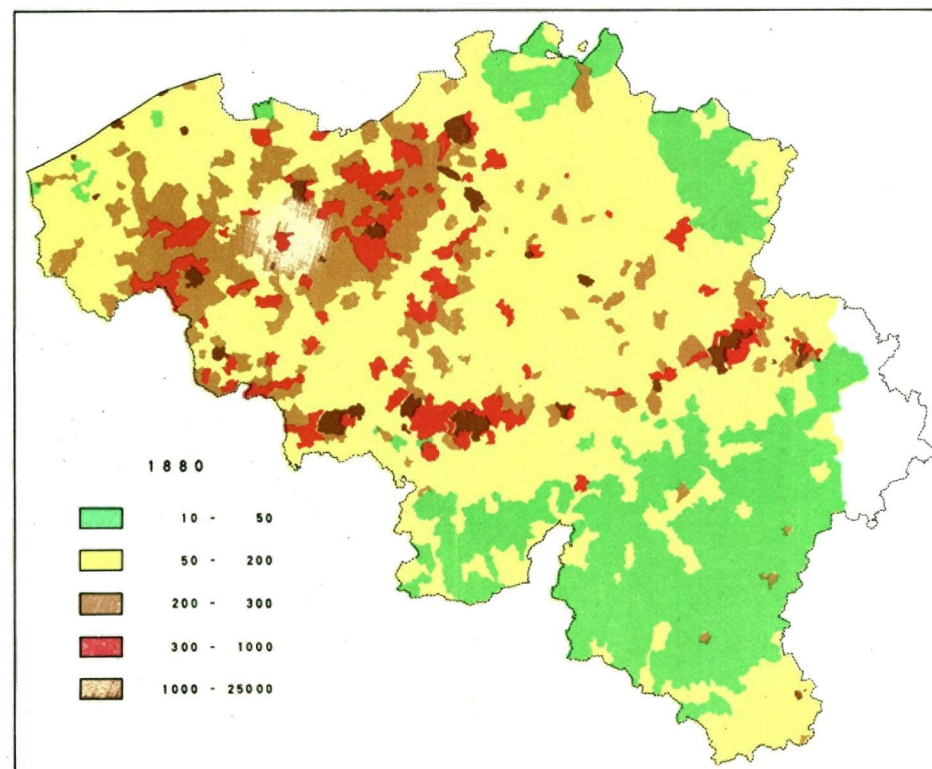


Fig. 2.

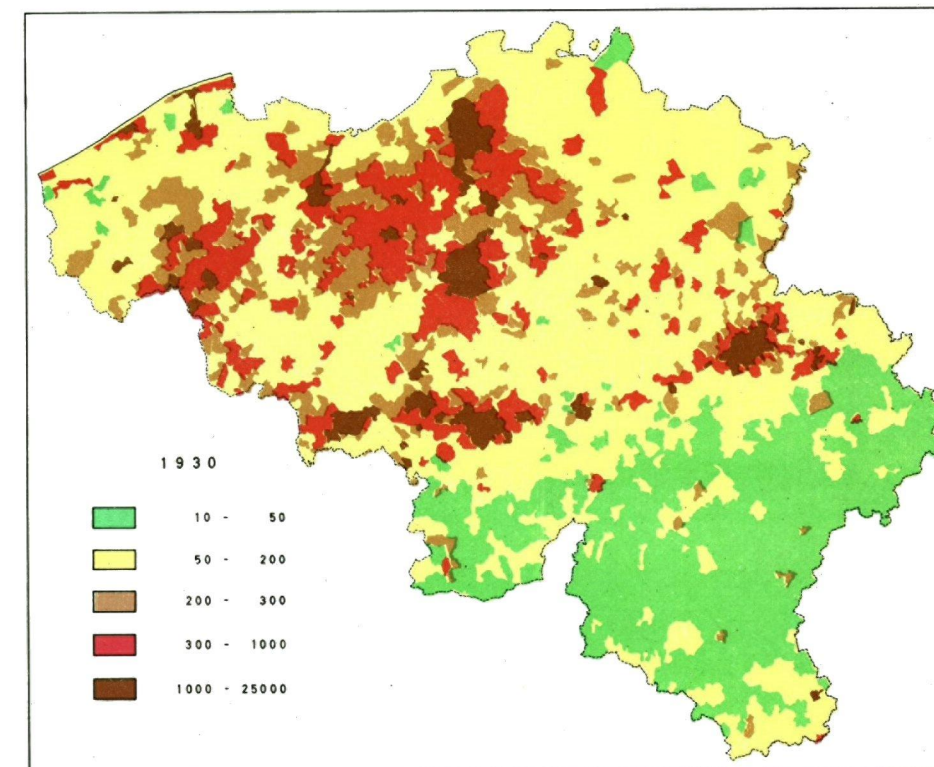
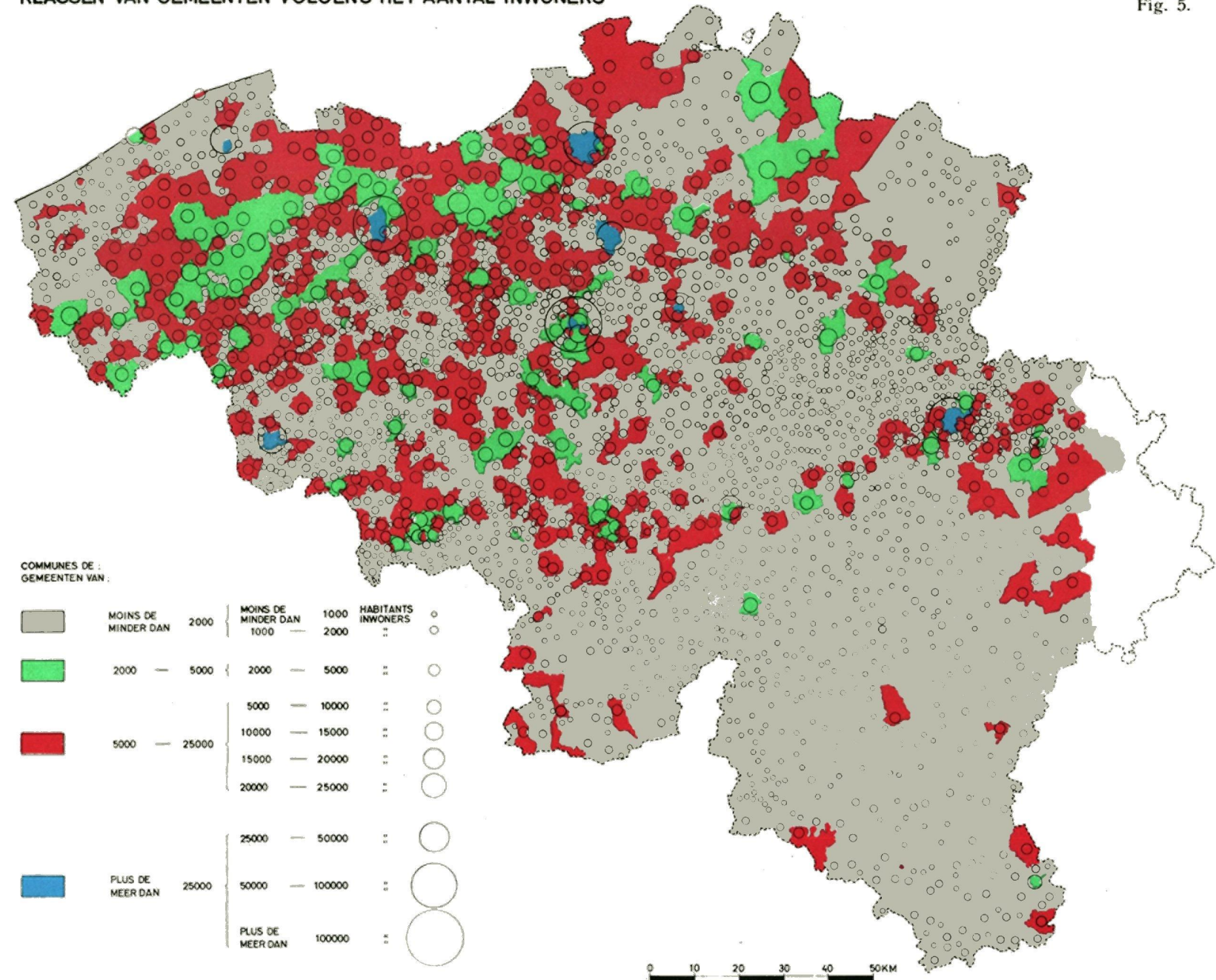


Fig. 4.



**CLASSES DE COMMUNES SELON LE NOMBRE DES HABITANTS 1846.**  
**KLASSEN VAN GEMEENTEN VOLGENS HET AANTAL INWONERS 1846.**

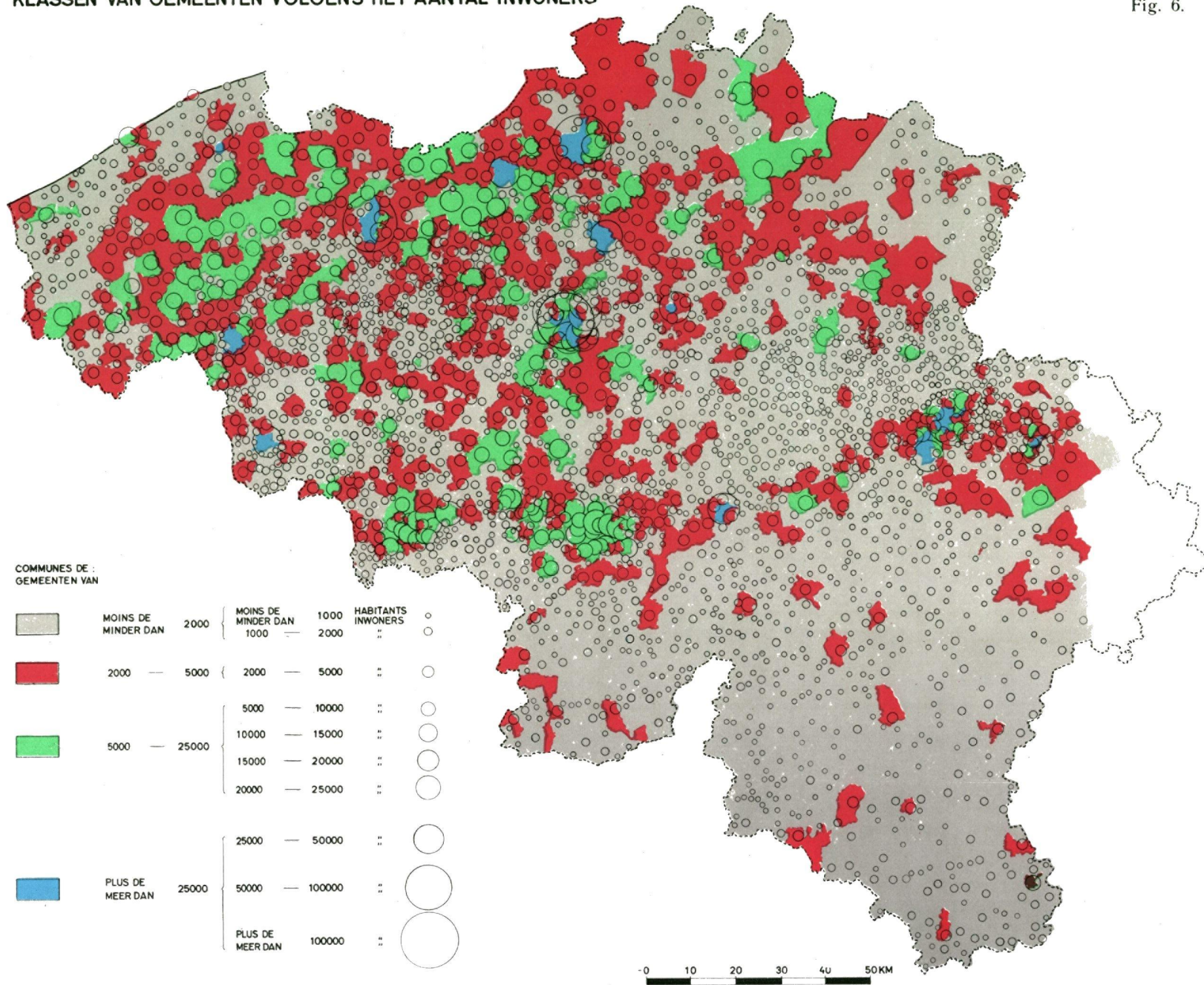
Fig. 5.





CLASSES DE COMMUNES SELON LE NOMBRE DES HABITANTS 1880  
 KLASSEN VAN GEMEENTEN VOLGENS HET AANTAL INWONERS 1880

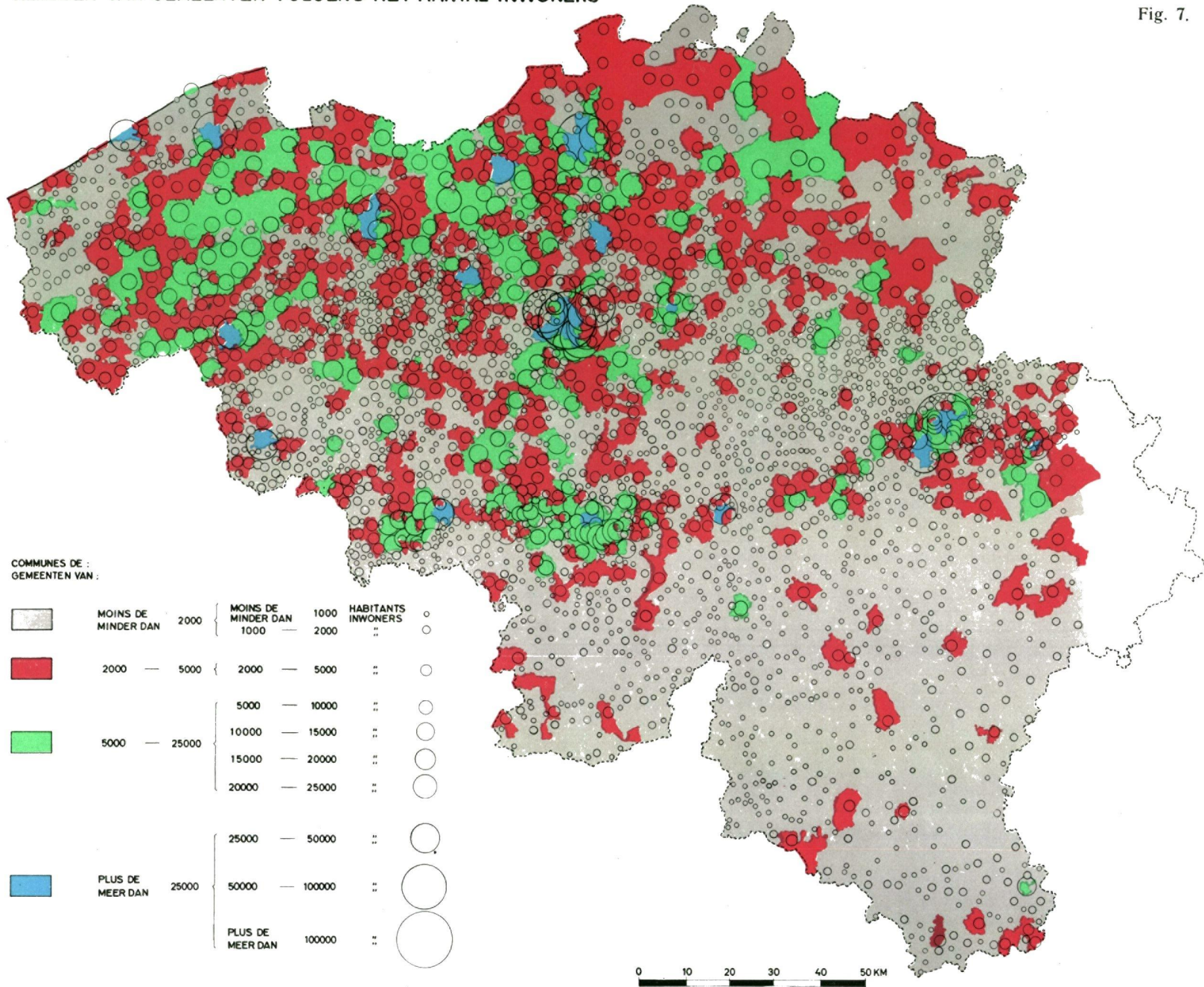
Fig. 6.





CLASSES DE COMMUNES SELON LE NOMBRE DES HABITANTS 1900.  
 KLASSEN VAN GEMEENTEN VOLGENS HET AANTAL INWONERS 1900.

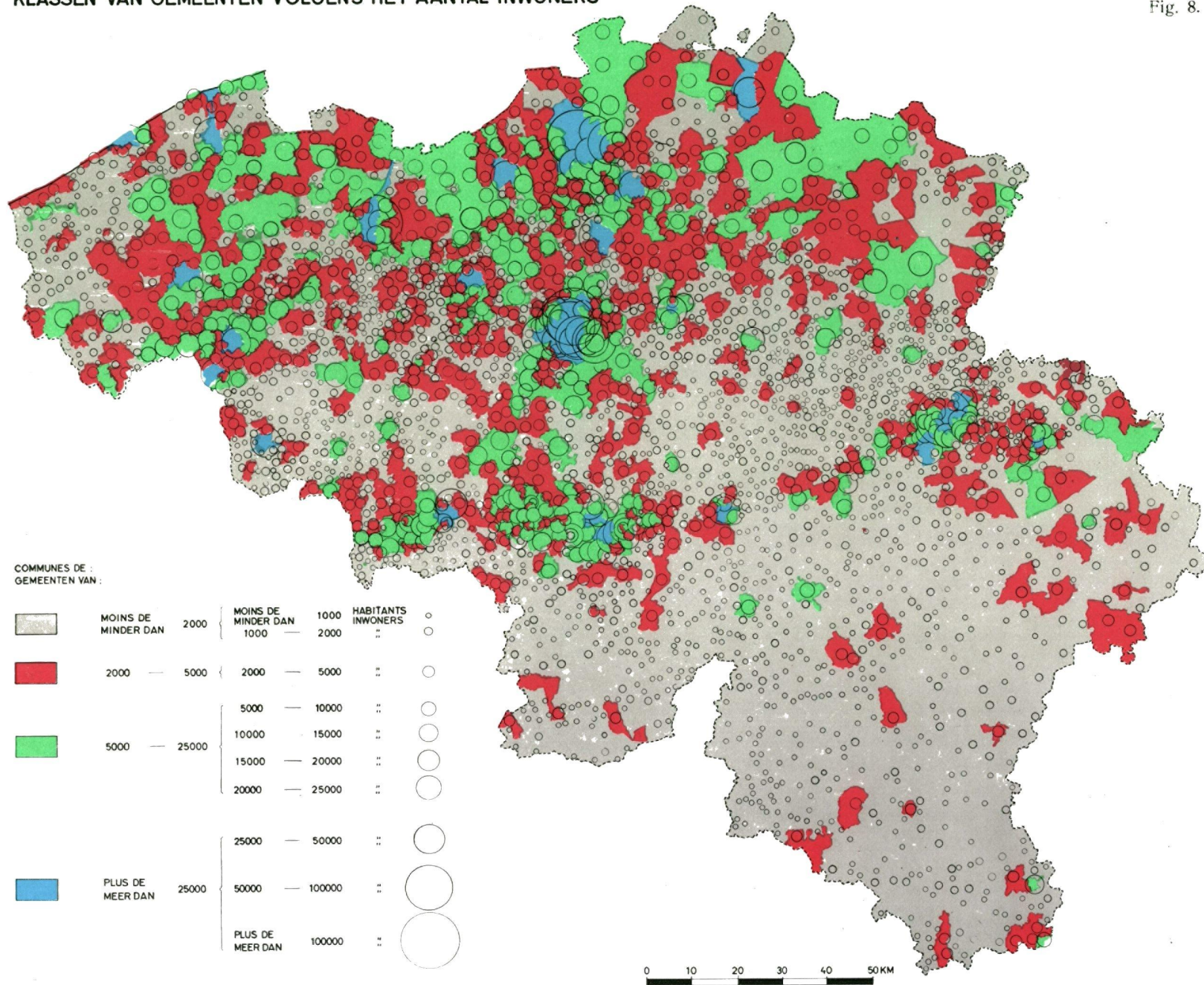
Fig. 7.





CLASSES DE COMMUNES SELON LE NOMBRE DES HABITANTS 1930.  
 KLASSEN VAN GEMEENTEN VOLGENS HET AANTAL INWONERS

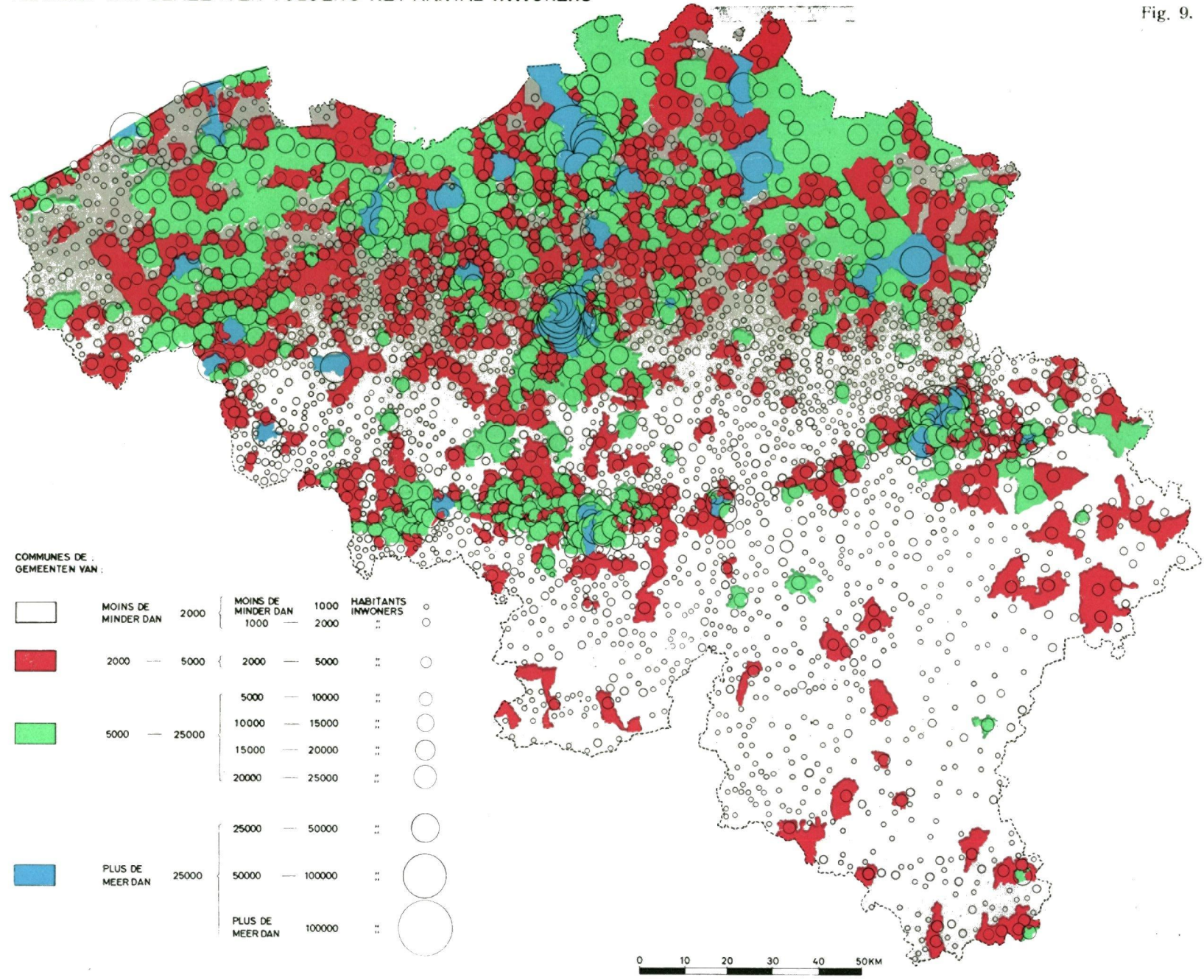
Fig. 8.





CLASSES DE COMMUNES SELON LE NOMBRE DES HABITANTS 1959.  
 KLASSEN VAN GEMEENTEN VOLGENS HET AANTAL INWONERS 1959.

Fig. 9.



A vrai dire, les habitants de ces agglomérations « n'ont encore qu'une faible conscience de leurs intérêts communs et de leur solidarité et ne disposent pas des institutions qui permettraient à ces intérêts communs et à cette solidarité de s'exprimer » (1).

Pourtant, les mandataires communaux de ces agglomérations n'hésitent plus à attester de tout l'intérêt qu'ils portent à opérer des concentrations communales. Quelques essais timides d'unification partielle sont même à signaler — sécurité, incendie, « intercommunales » diverses dans un but d'utilité publique. Mais il subsiste hélas une très grosse différence entre ce qui se dit et ce qui se fait dans ce domaine.

\* \* \*

### Pour conclure.

Ce morcellement communal n'intéresse pas uniquement les grosses agglomérations urbaines ou industrielles, mais tout le reste du territoire national y compris les parties essentiellement rurales.

En effet, quant au *nombre des communes*, le sol belge, d'une superficie de 30 507 km<sup>2</sup> étant réparti au Recensement Général de 1947 entre 2 670 communes, la moyenne d'étendue par commune est donc de 1 145 ha. Si donc, comme déjà dit par ailleurs, la Belgique est le pays des communes à population assez forte, elle est aussi celui des communes à petite superficie.

« L'étendue des communes belges varie entre 13 939 ha à Anvers et 55 ha à Warquignies. Entre ces deux extrêmes, s'inscrit toute la gamme des grandeurs. Mais l'étendue moyenne étant de 1 145 ha, il y a dans beaucoup de régions belges deux tiers des communes au-dessous de cette moyenne pour un tiers seulement au-dessus. » (2)

Par ailleurs, sur les 2 670 communes, 1 180, soit 44 % d'entre elles ont moins de 1 000 habitants. Or une population de 1 000 personnes est admise comme un minimum démographique au-dessous duquel on ne peut descendre si l'on veut pouvoir maintenir une organisation spatiale et administrative répondant aux intérêts bien compris de la population. Pour beaucoup, 1 000 habitants, c'est manifestement trop peu. Pour eux, ce minimum doit se placer dans la catégorie des 2 000 à 5 000 et si possible de 5 000 à 10 000 c'est-à-dire les catégories de communes qui en Belgique apparaissent comme en plein essor et constituent l'élément dynamique d'équilibre entre les villes et les villages.

Quoi qu'il en soit, le morcellement communal dans près de la moitié de la Belgique pose un problème de regroupement territorial des communes, un problème de remaniement des structures administratives.

Sans doute la solution à donner à ce problème n'apportera-t-il pas en soi de changement notable d'équilibre entre les villes et les villages. Mais cependant, un réaménagement du territoire national sur la base d'une structure territoriale communale simplifiée est à envisager. Il est sans conteste de nature à modifier tôt ou tard sensiblement les données des rapports villes-campagnes par suite de l'élévation du standing social et économique des communes remembrées et de l'influence de cet état de choses sur le maintien à la campagne de populations qui sans cela auraient envisagé normalement de migrer vers des centres plus élaborés et offrant plus de commodités de toutes natures.

(1) P. GOUROU. — L'agglomération bruxelloise. *Bull. Soc. Roy. Belge de Géogr.*, 1958, Fasc. I-IV, p. 82.  
(2) O. TULIPPE. — Changement d'équilibre entre les villes et les villages. *Ibidem*, 1961, Fasc. I-IV, p. 86.



Tableau I. — REPARTITION DE LA POPULATION PAR CATEGORIE DE COMMUNES.

Communes de	1846		1880		1900		1930		1947		1959	
		%		%		%		%		%		%
— de 2 000 . . . . .	1 705 528	39,32	1 746 501	31,64	1 670 080	24,95	1 579 151	19,51	1 504 383	17,67	1 404 739	15,38
2 000 à 5 000 . . . . .	1 215 801	28,03	1 402 082	25,40	1 523 850	22,77	1 619 170	20,01	1 668 086	19,60	1 698 274	18,61
5 000 à 10 000 . . . . .	538 917	12,42	691 019	12,53	942 227	14,08	1 182 074	14,61	1 368 666	16,08	1 583 397	17,35
10 000 à 25 000 . . . . .	346 247	7,98	612 026	11,09	914 041	13,65	1 372 526	16,96	1 448 303	17,02	1 738 739	19,04
25 000 à 100 000 . . . . .	303 852	7	481 924	8,73	868 940	12,98	1 399 566	17,30	1 628 711	19,13	1 839 237	20,14
+ de 100 000 . . . . .	226 851	5,23	586 172	10,61	774 410	11,57	939 517	11,61	894 046	10,50	864 438	9,48
Royaume . . . . .	4 337 196	100	5 520 009	100	6 693 548	100	8 092 004	100	8 512 195	100	9 128 824	100

Dans ce tableau, il n'a pas été tenu compte des communes qui ont changé de catégorie d'un recensement au suivant. Ainsi la population des communes de 10 000 à 25 000 s'est accrue de 302 015 unités, entre 1880 et 1900, cela veut dire que la population totale des communes de 10 000 à 25 000 habitants, en 1900, est supérieure de 302 015 à celle des communes qui comptaient 10 000 à 25 000 habitants en 1880.

Il y a donc deux causes d'évolution :

- 1° l'augmentation de la population des communes restant dans la même catégorie;
- 2° le passage de certaines communes dans la catégorie considérée et aussi dans une autre.

Tableau II. — REPARTITION DU NOMBRE DE COMMUNES D'APRES LA POPULATION (1846-1959).

Communes de	1846		1880		1900		1930		1947		1959	
		%		%		%		%		%		%
0 à 1 000 . . . . .	1 303		1 217		1 185		1 172		1 180		1 181	
1 000 à 2 000 . . . . .	694		737		705		660		611		548	
— de 2 000 . . . . .	1 997	79,22	1 954	75,65	1 890	72,22	1 832	68,59	1 791	67,07	1 729	65
2 000 à 5 000 . . . . .	412		463		500		525		532		538	
2 000 à 5 000 . . . . .	412	16,35	463	17,93	500	19,11	525	19,65	532	19,93	538	20,13
5 000 à 10 000 . . . . .	81		104		139		179		200		227	
10 000 à 15 000 . . . . .	15		30		42		64		65		80	
15 000 à 20 000 . . . . .	3		9		14		19		28		20	
20 000 à 25 000 . . . . .	5		5		7		13		9		20	
5 000 à 25 000 . . . . .	104	4,12	148	5,73	202	7,72	275	10,30	302	11,31	347	13,03
25 000 à 50 000 . . . . .	4		14		15		27		30		32	
50 000 à 100 000 . . . . .	2		—		6		7		10		12	
25 000 à 100 000 . . . . .	6	0,23	14	0,54	21	0,80	34	1,27	40	1,50	44	1,65
100 000 et + . . . . .	2		4		4		5		5		5	
100 000 et + . . . . .	2	0,08	4	0,15	4	0,15	5	0,19	5	0,19	5	0,19
Royaume . . . . .	2 521	100	2 583	100	2 617	100	2 671	100	2 670	100	2 663	100

DENSITÉ DE LA POPULATION.

Tableau III. — NOMBRE ET POPULATION DES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS PAR PROVINCE.

Provinces	1846			1880			1900			1930			1947			1959		
	Nom- bre	Population	%	Nom- bre	Population	%	Nom- bre	Population	%	Nom- bre	Population	%	Nom- bre	Population	%	Nom- bre	Population	%
Anvers . . . . .	98	109 603	26,97	92	105 137	18,21	76	87 097	10,63	51	64 603	5,50	40	52 715	4,11	31	40 686	2,89
Brabant . . . . .	268	267 104	38,63	253	265 516	26,95	235	249 826	19,76	213	227 071	13,52	204	212 387	11,81	195	200 625	10,28
Flandre Occidentale	152	157 125	24,43	147	157 152	22,72	133	142 022	17,63	131	132 460	14,69	123	120 760	12,12	122	116 605	11,01
Flandre Orientale .	171	182 052	22,95	167	177 808	20,16	156	166 801	16,10	161	165 900	14,44	144	153 644	12,62	139	143 759	11,33
Hainaut . . . . .	323	296 711	41,51	311	290 356	29,70	310	290 955	25,45	299	257 607	20,28	304	256 909	20,98	300	245 638	19,31
Liège . . . . .	283	203 881	45,02	273	222 376	33,50	258	299 299	36,22	275	226 698	23,20	275	221 564	22,99	263	208 456	20,62
Limbourg . . . . .	184	120 292	64,70	184	128 539	60,95	177	127 131	52,79	160	133 831	36,40	108	128 218	27,85	135	115 056	20,41
Luxembourg . . . .	188	165 339	88,77	201	179 221	85,70	211	174 274	79,50	207	163 713	74,11	217	154 297	72,28	212	138 581	63,52
Namur . . . . .	331	203 421	77,20	326	220 396	68,31	334	222 675	64,22	335	207 268	58,23	336	203 889	57,26	332	195 333	52,71
Royaume . . . . .	1 997	1 705 528	39,32	1 954	1 746 501	31,64	1 890	1 670 080	24,95	1 832	1 579 151	19,51	1 791	1 504 383	17,67	1 729	1 404 739	15,38

Tableau IV. — EVOLUTION PAR PERIODE DU NOMBRE DE COMMUNES D'APRES LA POPULATION (1846-1959).

Communes de	de 1846 à 1880		de 1880 à 1900		de 1900 à 1930		de 1930 à 1947		de 1947 à 1959	
		%		%		%		%		%
0 à 1 000 . . . . .	— 86		— 32		— 13		+ 8		+ 1	
1 000 à 2 000 . . . . .	+ 43		— 32		— 45		— 49		— 63	
— de 2 000 . . . . .	— 43	— 2,57	— 64	— 3,43	— 58	— 3,23	— 41	— 1,52	— 62	— 2,07
2 000 à 5 000 . . . . .	+ 51		+ 37		+ 25		+ 7		+ 6	
2 000 à 5 000 . . . . .	+ 51	+ 1,58	+ 37	+ 1,18	+ 25	+ 0,54	+ 7	+ 0,28	+ 6	+ 0,20
5 000 à 10 000 . . . . .	+ 23		+ 35		+ 40		+ 21		+ 27	
10 000 à 15 000 . . . . .	+ 15		+ 12		+ 22		+ 1		+ 15	
15 000 à 20 000 . . . . .	+ 6		+ 5		+ 5		+ 9		— 8	
20 000 à 25 000 . . . . .	—		+ 2		+ 6		— 4		+ 11	
5 000 à 25 000 . . . . .	+ 44	+ 1,61	+ 54	+ 1,99	+ 73	+ 2,58	+ 27	+ 1,01	+ 45	+ 1,72
25 000 à 50 000 . . . . .	+ 10		+ 1		+ 12		+ 3		+ 2	
50 000 à 100 000 . . . . .	— 2		+ 6		+ 1		+ 3		+ 2	
25 000 à 100 000 . . . . .	+ 8	+ 0,31	+ 7	+ 0,26	+ 13	+ 0,47	+ 6	+ 0,23	+ 4	+ 0,15
100 000 et + . . . . .	+ 2		—		+ 1		—		—	
+ de 100 000 . . . . .	+ 2	+ 0,07	—	—	+ 1	+ 0,04	—	—	—	—
Royaume . . . . .	+ 62		+ 34		+ 54		— 1		— 7	

DENSITÉ DE LA POPULATION.

Tableau V. — POPULATION DES COMMUNES DE - ET DE + DE 5 000 HABITANTS (par province).

Provinces	1846		1880		1900		1930		1947		1959													
	5 000 et +	— de 5 000	5 000 et +	— de 5 000	5 000 et +	— de 5 000	5 000 et +	— de 5 000	5 000 et +	— de 5 000	5 000 et +	— de 5 000												
		%		%		%		%		%		%												
Anvers . . . . .	180 826	44,50	225 528	55,50	340 758	59,03	236 474	40,97	567 597	69,29	251 562	30,71	937 211	79,88	236 152	20,12	1 036 182	80,87	245 151	19,13	1 200 089	84,72	216 352	15,28
Brabant . . . . .	270 912	39,19	420 445	60,81	526 194	53,40	459 080	46,60	796 071	63	467 464	37	1 194 392	71,09	485 673	28,91	1 300 879	72,33	497 589	27,67	1 447 998	74,22	502 781	25,78
Flandre Occidentale . . . . .	256 174	39,84	386 830	60,16	292 738	42,31	399 026	57,69	417 004	51,78	388 232	48,22	531 886	58,99	369 702	41,01	643 243	64,56	353 166	35,44	707 239	66,79	351 507	33,21
Flandre Orientale . . . . .	319 378	40,26	473 886	59,74	399 809	45,03	482 007	54,97	556 269	54	473 702	46	683 347	59,46	465 852	40,54	751 047	61,70	466 233	38,30	812 603	64,08	455 431	35,92
Hainaut . . . . .	185 126	25,90	529 582	74,10	460 954	47 15	516 611	52,85	629 072	55,03	513 882	44,97	773 681	60,81	496 550	39,09	731 956	59,76	492 844	40,24	798 281	62,76	473 607	37,24
Liège . . . . .	137 387	30,33	315 441	69,67	278 267	41,93	385 468	58,67	432 448	52,40	392 727	47,60	540 095	55,51	432 936	44,49	540 555	56,08	423 296	43,92	603 845	59,75	406 766	40,25
Limbourg . . . . .	26 997	14,52	158 916	85,48	31 959	15,15	178 892	84,85	38 686	16,06	202 110	83,94	129 630	35,26	238 012	64,74	228 022	49,52	232 424	50,48	331 119	58,74	232 526	41,26
Luxembourg . . . . .	5 405	2,90	180 860	97 10	7 149	3,41	201 969	97,59	10 044	4,58	209 166	95,42	16 790	7,60	204 130	92,40	16 730	7,84	196 748	92,16	25 980	11,90	192 186	88,10
Namur . . . . .	33 662	12,77	229 841	87,23	38 949	12,10	283 705	87,90	52 427	15,12	294 085	84,88	86 651	24,34	269 314	75,66	91 672	25,57	265 018	74,43	98 657	26,62	271 857	73,38
Royaume . . . . .	1 415 867	32,88	2 921 329	67,12	2 376 777	42,96	3 143 232	57,04	3 499 618	52,28	3 193 930	47,72	4 893 683	60,48	3 198 321	39,52	5 339 726	62,73	3 172 469	37,27	6 025 811	66	3 103 013	34

Tableau VI. — NOMBRE DE COMMUNES EN 1959 PAR CATEGORIE D'IMPORTANCE ET PAR ARRONDISSEMENT.

	Nombre d'habitants										TOTAL
	de 0 à 1 000	de 1 000 à 2 000	de 2 000 à 5 000	de 5 000 à 10 000	de 10 000 à 15 000	de 15 000 à 20 000	de 20 000 à 25 000	de 25 000 à 50 000	de 50 000 à 100 000	de 100 000 et +	
Anvers . . . . .	2	5	17	15	5	1	4	4	2	1	56
Malines . . . . .	4	7	16	7	3	1	—	1	1	—	40
Turnhout . . . . .	1	12	20	14	1	1	1	2	—	—	52
Province Anvers . . . . .	7	24	53	36	9	3	5	7	3	1	148
Bruxelles . . . . .	16	23	41	15	7	2	2	6	7	2	121
Louvain . . . . .	30	43	35	6	1	2	1	1	—	—	119
Nivelles . . . . .	56	27	17	5	3	—	—	—	—	—	108
Province Brabant . . . . .	102	93	93	26	11	4	3	7	7	2	348
Bruges . . . . .	9	9	12	5	6	—	—	—	1	—	42
Dixmude . . . . .	8	11	6	2	—	—	—	—	—	—	27
Ypres . . . . .	13	13	12	2	2	1	—	—	—	—	43
Courtrai . . . . .	8	3	20	7	3	2	1	2	—	—	46
Ostende . . . . .	7	10	4	5	—	—	—	—	1	—	27
Roulers . . . . .	—	4	8	6	—	1	—	1	—	—	20
Tielt . . . . .	1	4	8	4	2	—	—	—	—	—	19
Veurne . . . . .	18	4	3	4	—	—	—	—	—	—	29
Province Flandre Occidentale . . . . .	64	58	73	35	13	4	1	3	2	—	253
Alost . . . . .	17	27	28	6	2	—	—	1	—	—	81
Termonde . . . . .	2	2	13	6	2	2	1	—	—	—	28
Eeklo . . . . .	4	1	8	2	2	1	—	—	—	—	18
Gand . . . . .	23	12	24	17	3	—	2	—	—	1	82
Oudenaarde . . . . .	26	21	10	2	—	—	—	1	—	—	60
Sint-Niklaas . . . . .	1	3	15	5	2	—	—	2	—	—	28
Province Flandre Orientale . . . . .	73	66	98	38	11	3	3	4	—	1	297
Ath . . . . .	42	12	9	—	1	—	—	—	—	—	64
Charleroi . . . . .	10	14	20	11	9	2	4	3	—	—	73
Mons . . . . .	38	12	14	7	8	1	—	1	—	—	81
Soignies . . . . .	14	17	10	8	2	—	1	—	—	—	52
Thuin . . . . .	52	14	10	6	2	—	—	—	—	—	84
Tournai . . . . .	47	28	11	2	—	—	—	1	—	—	89
Province Hainaut . . . . .	203	97	74	34	22	3	5	5	—	—	443
Huy . . . . .	54	13	9	1	1	—	—	—	—	—	78
Liège . . . . .	33	24	29	16	6	1	2	2	—	1	114
Verviers . . . . .	25	30	24	8	1	—	—	1	—	—	89
Waremme . . . . .	75	9	2	2	—	—	—	—	—	—	88
Province Liège . . . . .	187	76	64	27	8	1	2	3	—	1	369
Hasselt . . . . .	25	13	16	9	2	—	1	2	—	—	68
Maaseik . . . . .	6	8	12	8	1	1	—	—	—	—	36
Tongres . . . . .	59	24	12	6	—	1	—	—	—	—	102
Province Limbourg . . . . .	90	45	40	23	3	2	1	2	—	—	206
Arlon . . . . .	13	3	5	1	1	—	—	—	—	—	23
Bastogne . . . . .	21	12	1	1	—	—	—	—	—	—	35
Marche . . . . .	44	8	2	—	—	—	—	—	—	—	54
Neufchâteau . . . . .	66	5	5	—	—	—	—	—	—	—	76
Virton . . . . .	31	9	5	—	—	—	—	—	—	—	45
Province Luxembourg . . . . .	175	37	18	2	1	—	—	—	—	—	233
Dinant . . . . .	127	8	4	2	—	—	—	—	—	—	141
Namur . . . . .	79	32	18	5	1	—	—	1	—	—	136
Philippeville . . . . .	74	12	3	—	—	—	—	—	—	—	89
Province Namur . . . . .	280	52	25	7	1	—	—	1	—	—	366
Le Royaume . . . . .	1 181	548	538	227	80	20	20	32	12	5	2 663



Tableau VII. — POPULATION EN 1959 PAR GROUPE DE COMMUNES ET PAR ARRONDISSEMENT.

	Nombre d'habitants										TOTAL
	de 0 à 1 000	de 1 000 à 2 000	de 2 000 à 5 000	de 5 000 à 10 000	de 10 000 à 15 000	de 15 000 à 20 000	de 20 000 à 25 000	de 25 000 à 50 000	de 50 000 à 100 000	de 100 000 et +	
Anvers . . . . .	1 732 0,20	7 540 0,87	53 962 6,29	106 587 12,43	55 242 6,44	17 820 2,07	91 348 10,66	147 082 17,16	115 874 13,52	259 658 30,30	856 845 100
Malines . . . . .	2 181 0,81	11 033 4,10	57 808 21,52	52 012 19,36	37 238 13,86	15 298 5,69	—	29 008 10,79	64 015 23,83	—	268 593 100
Turnhout . . . . .	288 0,09	17 912 6,15	63 896 21,95	92 923 31,93	13 134 4,51	17 545 6,02	23 802 8,17	61 503 21,13	—	—	291 003 100
Province Anvers . . . . .	4 201 0,29	36 485 2,57	175 666 12,40	251 522 17,75	105 614 7,45	50 663 3,57	115 150 8,12	237 593 16,77	179 889 12,70	259 658 18,33	1 416 441 100
Bruxelles . . . . .	8 036 0,57	34 967 2,48	137 829 9,79	114 642 8,14	87 003 6,18	34 739 2,46	43 990 3,12	179 738 12,76	478 563 33,99	288 153 20,47	1 407 660 100
Louvain . . . . .	21 040 6,07	65 031 18,76	113 171 32,65	44 481 12,83	12 022 3,46	34 473 9,94	22 555 6,50	33 839 9,76	—	—	346 612 100
Nivelles . . . . .	31 476 16,01	40 075 20,39	51 156 26,03	35 555 18,09	38 245 19,46	—	—	—	—	—	196 507 100
Province Brabant . . . . .	60 552 3,10	140 073 7,18	302 156 15,48	194 678 9,97	137 270 7,03	69 212 3,54	66 545 3,41	213 577 10,94	478 563 24,53	288 153 14,77	1 950 779 100
Bruges . . . . .	5 279 2,42	12 191 5,60	38 364 17,63	35 802 16,45	73 470 33,76	—	—	—	52 465 24,11	—	217 571 100
Dixmude . . . . .	2 780 5,68	15 773 32,26	18 366 37,57	11 965 24,47	—	—	—	—	—	—	48 884 100
Ypres . . . . .	9 858 8,02	19 322 15,72	36 435 29,65	14 491 11,79	24 745 20,13	18 028 14,67	—	—	—	—	122 879 100
Courtrai . . . . .	5 580 1,88	4 748 1,60	67 281 22,73	51 358 17,35	33 911 11,45	31 631 10,68	22 098 7,46	79 316 26,80	—	—	295 923 100
Ostende . . . . .	3 442 2,89	13 320 11,20	14 038 11,80	32 643 27,45	—	—	—	—	55 446 46,63	—	118 889 100
Roulers . . . . .	—	6 157 4,65	29 701 22,43	44 076 33,29	—	17 162 12,96	—	35 286 26,65	—	—	132 382 100
Tielt . . . . .	793 1,04	4 808 6,34	22 698 29,95	35 560 31,09	23 918 31,56	—	—	—	—	—	75 777 100
Veurne . . . . .	8 103 17,44	4 451 9,58	8 019 17,26	25 868 55,70	—	—	—	—	—	—	46 441 100
Province Flandre Occidentale . . . . .	35 835 3,38	80 770 7,62	234 902 22,18	239 763 22,64	156 044 14,73	66 821 6,31	22 098 2,08	114 602 10,82	107 911 10,19	—	1 058 746 100
Alost . . . . .	11 184 4,39	38 319 15,04	90 626 35,59	46 973 18,44	22 559 8,85	—	—	44 965 17,65	—	—	254 626 100
Termonde . . . . .	1 203 0,71	3 189 1,88	42 653 25,22	44 683 26,42	22 941 13,56	34 387 20,33	20 013 11,83	—	—	—	169 069 100
Eeklo . . . . .	3 079 3,78	1 463 1,80	23 780 29,26	10 631 13,08	24 061 29,61	18 232 22,44	—	—	—	—	81 246 100
Gand . . . . .	16 499 3,60	17 071 3,73	73 911 16,16	108 695 23,76	35 171 7,69	—	45 700 9,99	—	—	160 265 35,04	457 312 100
Oudenaarde . . . . .	16 338 14,30	30 484 26,68	29 018 25,39	13 207 11,56	—	—	—	25 199 22,05	—	—	144 246 100
Sint-Niklaas . . . . .	698 0,36	4 232 2,20	51 684 26,98	32 626 17,03	29 007 15,14	—	—	73 288 38,26	—	—	191 535 100
Province Flandre Orientale . . . . .	49 001 3,86	94 758 7,47	311 672 24,57	256 815 20,25	133 739 10,54	52 619 4,14	65 713 5,18	143 452 11,31	—	160 265 12,63	1 268 034 100
Ath . . . . .	22 836 28,57	16 978 21,24	29 414 36,80	—	10 694 13,38	—	—	—	—	—	79 922 100
Charleroi . . . . .	5 840 1,24	19 097 4,08	58 877 12,58	75 704 16,18	104 901 22,42	33 501 7,16	89 966 19,23	79 866 17,07	—	—	467 752 100
Mons . . . . .	21 853 8,15	16 561 6,17	44 729 16,68	44 175 16,48	95 852 35,76	18 607 6,94	—	26 249 9,79	—	—	268 026 100
Soignies . . . . .	7 681 4,53	23 884 14,10	31 877 18,82	60 442 35,69	21 750 12,84	—	23 693 13,99	—	—	—	169 327 100
Thuin . . . . .	24 288 17,48	21 145 15,22	28 743 20,69	41 059 29,56	23 663 17,03	—	—	—	—	—	138 898 100
Tournai . . . . .	28 268 19,10	37 207 25,14	34 329 23,20	14 892 10,06	—	—	—	33 267 22,48	—	—	147 963 100
Province Hainaut . . . . .	110 766 8,70	134 872 10,60	227 969 17,92	236 272 18,57	256 860 20,19	52 108 4,09	113 659 8,93	139 382 10,95	—	—	1 271 888 100

Tableau VII. — POPULATION EN 1959 PAR GROUPE DE COMMUNES ET PAR ARRONDISSEMENT (suite).

	Nombre d'habitants										TOTAL
	de 0 à 1 000	de 1 000 à 2 000	de 2 000 à 5 000	de 5 000 à 10 000	de 10 000 à 15 000	de 15 000 à 20 000	de 20 000 à 25 000	de 25 000 à 50 000	de 50 000 à 100 000	de 100 000 et +	
Huy . . . . .	28 369 29,93	19 042 20,09	26 799 28,28	7 364 7,77	13 185 13,91	—	—	—	—	—	94 759 100
Liège . . . . .	19 785 3,24	31 404 5,15	91 233 14,98	102 558 16,84	74 988 12,31	16 899 2,77	43 802 7,19	71 796 11,79	—	156 362 25,68	608 827 100
Verviers . . . . .	15 880 6,71	43 598 18,42	72 614 30,68	53 846 22,75	14 219 6,00	—	—	36 472 15,41	—	—	236 629 100
Waremme . . . . .	38 778 55,08	11 600 16,47	7 664 10,88	12 354 17,54	—	—	—	—	—	—	70 396 100
Province Liège . . . . .	102 812 10,17	105 644 10,45	198 310 19,62	176 122 17,42	102 392 10,13	16 899 1,67	43 802 4,33	108 268 10,71	—	156 362 15,47	1 010 611 100
Hasselt . . . . .	13 606 4,96	18 677 6,82	48 473 17,70	68 669 25,08	20 955 7,65	—	20 742 7,57	82 669 30,19	—	—	273 791 100
Maaseik . . . . .	4 457 3,36	13 023 9,84	33 950 25,66	52 852 39,94	10 778 8,14	17 245 13,03	—	—	—	—	132 305 100
Tongres . . . . .	32 709 20,76	32 584 20,68	35 047 22,24	41 283 26,20	—	15 926 10,10	—	—	—	—	157 549 100
Province Limbourg . . . . .	50 772 9,—	64 284 11,40	117 470 20,84	162 804 28,88	31 733 5,62	33 171 5,88	20 742 3,67	82 669 14,66	—	—	563 645 100
Arlon . . . . .	7 056 15,37	4 789 10,43	14 125 30,77	6 647 14,48	13 275 28,92	—	—	—	—	—	45 892 100
Bastogne . . . . .	12 785 34,26	14 571 39,05	3 896 10,44	6 058 16,23	—	—	—	—	—	—	37 310 100
Marche . . . . .	21 652 54,54	11 203 28,22	6 838 17,22	—	—	—	—	—	—	—	39 693 100
Neufchâteau . . . . .	31 488 58,64	6 184 11,51	16 020 29,83	—	—	—	—	—	—	—	53 692 100
Virton . . . . .	16 736 40,25	12 117 29,14	12 726 30,60	—	—	—	—	—	—	—	41 579 100
Province Luxembourg . . . . .	89 717 41,12	48 864 22,39	53 605 24,57	12 705 5,82	13 275 6,08	—	—	—	—	—	218 166 100
Dinant . . . . .	50 141 58,92	10 765 12,65	10 575 12,42	13 615 15,99	—	—	—	—	—	—	85 096 100
Namur . . . . .	42 906 18,89	42 946 18,91	56 280 24,78	39 101 17,21	12 610 5,55	—	—	33 331 14,67	—	—	227 074 100
Philippeville . . . . .	32 212 55,30	16 363 28,09	9 669 16,60	—	—	—	—	—	—	—	58 244 100
Province Namur . . . . .	125 259 33,80	70 074 18,91	76 524 20,65	52 716 14,22	12 610 3,40	—	—	33 331 8,99	—	—	370 514 100
Le Royaume . . . . .	628 915 6,88	775 824 8,49	1 698 274 18,60	1 583 397 17,34	949 537 10,40	341 493 3,74	447 709 4,90	1 072 874 11,75	766 363 8,39	864 438 9,46	9 128 824 100



Tableau VIII. — EVOLUTION DE LA POPULATION DES GRANDES AGGLOMERATIONS.

	1846	1880	1900	1930	1947	1959
* Anvers . . . . .	91 131	172 055	276 838	284 373	263 233	259 658
* Berchem . . . . .	4 114	9 384	19 962	41 685	45 401	47 662
* Borgerhout . . . . .	5 347	20 268	37 693	56 054	50 877	50 507
* Deurne . . . . .	2 639	5 252	8 517	43 372	56 853	65 367
* Hoboken . . . . .	2 632	4 147	10 202	32 700	31 725	30 249
* Merksem . . . . .	2 179	5 056	11 648	26 166	29 139	34 497
Brasschaat . . . . .	2 803	3 221	4 046	11 779	16 333	22 617
Burcht . . . . .	1 188	2 305	3 233	5 788	6 169	6 734
Edegem . . . . .	1 100	1 340	1 688	6 669	7 856	12 075
Ekeren . . . . .	3 998	3 992	6 026	13 596	15 962	20 244
* Mortsel . . . . .	1 526	2 144	3 463	13 557	16 445	23 886
Schoten . . . . .	1 836	3 078	4 229	13 236	16 937	24 601
* Wilrijk . . . . .	2 356	3 098	6 043	20 361	26 150	34 674
** Berendrecht . . . . .	1 779	2 307	2 491	2 479	2 518	—
Lillo . . . . .	550	1 295	1 510	1 379	1 315	—
** Zandvliet . . . . .	1 956	2 471	2 627	2 876	3 223	—
					519 823	
	123 399	237 445	395 098	570 715	584 395	
	127 134	242 223	400 216	576 070	590 136	632 771

Premier total : agglomération selon HOUET (communes avec \*).

Deuxième total : agglomération selon I N S (1947) (Berendrecht et Zandvliet non compris).

Troisième total : agglomération selon situation 1959 (Anvers + Berendrecht, Lillo et Zandvliet).

A partir de 1846, y compris pour chaque nombre donné

Austruweel, Oorderen et Wilmarsdonck annexés à Anvers en 1929.

	1846	1880	1900	1930	1947	1959
Bruxelles . . . . .	129 680	183 315	218 623	200 433	184 838	170 249
Anderlecht . . . . .	5 966	22 812	47 929	80 046	86 412	93 734
Auderghem . . . . .	(Watermael- Boitsfort)	2 434	4 685	14 090	18 640	25 219
Etterbeek . . . . .	3 084	11 753	20 838	45 328	50 040	51 682
Forest . . . . .	1 324	4 182	9 509	39 594	47 370	50 303
Ixelles . . . . .	14 251	36 324	58 615	83 912	90 711	93 648
Jette . . . . .	1 981	4 712	10 053	22 226	29 484	32 987
Koekelberg . . . . .	2 198	4 893	10 650	13 906	15 103	15 995
Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	12 065	41 737	58 445	64 775	63 922	63 270
Saint-Gilles . . . . .	4 138	33 124	51 763	64 116	61 396	55 414
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	14 850	28 052	32 140	30 917	28 155	25 055
Schaerbeek . . . . .	6 211	40 784	63 508	118 722	123 671	117 904
Uccle . . . . .	6 372	10 744	18 034	43 322	56 156	70 512
Watermael-Boitsfort . . . . .	3 950	3 658	6 520	16 138	19 683	23 121
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	1 182	1 660	3 468	18 244	26 344	35 654
Woluwe-Saint-Pierre . . . . .	1 318	1 634	2 686	13 512	18 455	29 701
Berchem-Saint-Agathe . . . . .	672	1 102	1 845	7 359	11 180	14 710
Evere . . . . .	1 377	2 206	3 892	10 016	15 277	20 869
Ganshoren . . . . .	1 015	1 584	2 872	5 527	9 092	13 910
	211 634	436 710	626 075	892 183	955 929	1 003 937

Auderghem en 1846 faisait partie de Watermael-Boitsfort.

A partir de 1846, y compris pour chaque nombre donné

Haren, Laeken et Neder-over-Hembeek annexés à Bruxelles en 1921.

## DENSITÉ DE LA POPULATION.

	1846	1880	1900	1930	1947	1959
Gand . . . . .	102 977	131 431	160 133	170 358	166 096	160 265
Gentbrugge . . . . .	1 597	4 298	10 857	16 349	17 728	21 657
Ledeberg . . . . .	3 597	10 124	14 230	12 897	12 244	11 491
Mont-Saint-Amand . . . . .	3 961 (1)	7 429	13 226	18 976	21 352	24 043
Mariakerke . . . . .	1 163	1 574	2 067	3 575	4 659	6 645
Wondelgem . . . . .	1 276	1 721	2 738	3 831	5 603	6 139
	114 571	156 577	203 252	225 986	227 682	230 240

(1) Valeur calculée (Mont-Saint-Amand faisant partie de Oostakker en 1846).

	1846	1880	1900	1930	1947	1959
Liège . . . . .	75 961	123 131	157 760	165 631	156 208	156 362
Angleur . . . . .	1 394	4 357	8 814	10 985	10 007	12 744
Bressoux . . . . .	(Grivegnée)	2 256	7 066	15 067	15 529	14 899
Grivegnée . . . . .	3 946	7 171	9 856	14 357	18 495	22 574
Herstal . . . . .	7 563	11 378	18 322	26 236	27 260	29 849
Ougrée . . . . .	2 892	7 978	13 020	20 021	19 245	21 228
Ans . . . . .	4 786	5 644	8 628	12 668	15 476	16 899
Argenteau . . . . .	1 018	866	891	866	858	931
Chênée . . . . .	2 507	5 765	8 494	10 288	10 352	12 108
Cheratte . . . . .	450(1)	2 438	2 624	3 770	4 048	4 890
Flémalle-Grande . . . . .	1 845	3 850	4 919	5 840	5 962	6 419
Flémalle-Haute . . . . .	1 253	2 434	3 791	6 074	6 703	7 534
Glain . . . . .	(Ans)	1 519	2 720	3 252	3 355	3 366
Grâce-Berleur . . . . .	4 805	2 744	4 699	6 836	7 474	9 009
Flémalle-sous-Argenteau . . . . .	1 151	1 242	1 526	1 875	1 970	2 317
Hollogne-aux-Pierres . . . . .	1 556	3 176	5 304	5 273	5 556	6 000
Jemeppe . . . . .	2 793	6 255	10 435	13 905	13 775	12 964
Jupille . . . . .	2 798	4 115	5 450	7 462	8 177	10 541
Mons . . . . .	1 463	2 520	3 807	4 523	4 103	4 626
Montegnée . . . . .	(Grâce-Berleur)	4 896	8 330	10 555	10 605	11 732
Rocourt . . . . .	613	793	1 215	2 345	2 642	3 644
Saint-Nicolas . . . . .	2 146	4 536	7 843	8 818	9 008	9 279
Seraing . . . . .	10 540	27 407	37 845	45 133	42 292	41 947
Tilleur . . . . .	1 666	4 311	6 642	6 664	6 182	6 236
Vaux-sous-Chèvremont . . . . .	2 501	3 183	4 100	4 498	4 573	5 084
Vivegnis . . . . .	1 094	1 513	1 892	2 715	2 914	3 594
Vottem . . . . .	789	2 568	3 703	4 852	5 894	7 378
Wandre . . . . .	2 724	3 730	5 009	6 561	6 737	7 078
	140 254	251 776	354 705	427 070	425 400	451 232

	1846	1880	1900	1930	1947	1959
Charleroi . . . . .	7 490	13 372	24 460	28 640	25 894	25 491
Châtelet . . . . .	3 600	10 288	12 105	15 110	14 605	15 518
Châtelineau . . . . .	2 256	8 290	13 154	14 350	18 230	20 246
Couillet . . . . .	2 124	7 142	9 872	12 831	12 931	14 459
Dampremy . . . . .	2 306	7 295	10 867	13 373	11 678	10 767
Gilly . . . . .	7 522	17 716	22 604	26 094	24 271	24 910
Gosselies . . . . .	5 038	8 268	9 614	9 851	10 018	10 912
Jumet . . . . .	9 018	20 707	25 937	29 819	28 569	29 264
Lodelinsart . . . . .	2 211	6 622	8 621	11 220	10 759	11 195
Marchienne-au-Pont . . . . .	2 695	12 153	18 938	23 678	21 351	20 363
Marcinelle . . . . .	2 103	9 238	14 234	21 358	23 091	25 111
Monceau-sur-Sambre . . . . .	1 468	6 306	8 308	9 698	9 715	11 602
Montignies-sur-Sambre . . . . .	5 126	13 326	18 440	27 177	23 064	24 447
Mont-sur-Marchienne . . . . .	1 925	6 432	8 046	10 901	11 063	13 592
Pironchamps . . . . .	(Pont-de-Loup)	2 095	2 705	3 017	2 581	2 752
Pont-de-Loup . . . . .	952	1 373	1 881	2 511	2 668	2 990
Ransart . . . . .	2 559	5 592	8 314	10 223	10 066	10 430
Roux . . . . .	3 109	7 515	9 493	10 683	9 591	10 353
	61 502	225 232	227 593	280 534	270 145	284 402

## BIBLIOGRAPHIE.

- M.E. DUMONT. Densité de population. Atlas de Belgique. Commentaire de la planche 21, *Comité National de Géographie*, Bruxelles, 1957.
- O. TULIPPE. Population par commune. Atlas de Belgique. Commentaire de la planche 22, *Comité National de Géographie*, Bruxelles, 1958.
- J.F. GRAVIER. Paris et le désert français, Paris, 1958.
- M.A. LEFÈVRE. Mouvements de population. Atlas de Belgique. Commentaire de la planche 24, *Comité National de Géographie*, Bruxelles, 1959.
- O. TULIPPE. Natalité, Mortalité, Etrangers. Atlas de Belgique, Commentaire des planches 25 et 26. *Comité National de Géographie*, Bruxelles 1960.
- P. GOUROU. L'agglomération bruxelloise. Eléments d'une géographie urbaine. *Bull. de la Soc. Roy. belge de Géogr.*, 1958, fasc. I-IV, pp. 1 à 83.
- H. VANDERHAEGEN. De Belgische demographische evolutie sinds de jongste volkstelling. « *De Aardrijkskunde* », 13 (1961), 4, pp. 151 à 171.
- O. TULIPPE. Changement d'équilibre entre les villes et les villages. *Bull. de la Soc. Roy. belge de Géogr.*, 1961, fasc. I-IV, pp. 79-87.
- R. SEVRIN. Contribution à la géographie administrative du Hainaut. *Le Hainaut Economique*, Mons 1961.
1846. Population au 15 octobre 1846. Ministère de l'Intérieur, 1849.
1880. Population, Recensement Général (31 décembre 1880). Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, 1884.
1900. Recensement Général au 31 décembre 1900. Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, 1903.
1930. Population, Recensement Général au 31 décembre 1930. Ministère de l'Intérieur, Office Central de la Statistique, Gand, 1934.
1959. Mouvement de la Population des Communes, Ministère des Affaires Economiques. Institut National de Statistique. Bruxelles, 1960.

LISTE DES TABLEAUX.

	Pages.
Tableau I. — Répartition de la population par catégorie de communes . . . . .	22
Tableau II. — Répartition du nombre des communes d'après la population (1846-1959) . . . . .	23
Tableau III. — Nombre et population par province des communes de moins de 2 000 habitants . . . . .	24
Tableau IV. — Evolution par période du nombre des communes d'après la population (1846-1959) . . . . .	25
Tableau V. — Population par province des communes de moins et de plus de 5 000 habitants . . . . .	26-27
Tableau VI. — Nombre des communes en 1959 par catégorie d'importance et par arrondissement . . . . .	28-29
Tableau VII. — Population en 1959 par groupe de communes et par arrondissement . . . . .	30-33
Tableau VIII. — Evolution de la population des grandes agglomérations . . . . .	34-35

TABLE DES FIGURES.

Figure 1. — Carte synthétique des densités de population en 1846 . . . . .	} Hors-texte entre les pages 20 et 21.
Figure 2. — Carte synthétique des densités de population en 1880 . . . . .	
Figure 3. — Carte synthétique des densités de population en 1900 . . . . .	
Figure 4. — Carte synthétique des densités de population en 1930 . . . . .	
Figure 5. — Classes de communes selon le nombre d'habitants en 1846 . . . . .	
Figure 6. — Classes de communes selon le nombre d'habitants en 1880 . . . . .	
Figure 7. — Classes de communes selon le nombre d'habitants en 1900 . . . . .	
Figure 8. — Classes de communes selon le nombre d'habitants en 1930 . . . . .	
Figure 9. — Classes de communes selon le nombre d'habitants en 1959 . . . . .	

## TABLE DES MATIERES.

	Pages.
<b>Avertissement</b> . . . . .	3
<b>Les cartes</b> . . . . .	4
A. — <i>Les cartes de la planche 23</i> . . . . .	4
a) Les données . . . . .	4
b) Exécution des cartes de la planche 23. . . . .	4
B. — <i>Les cartes « généralisées » ou cartes synthétiques</i> . . . . .	5
<b>Première Partie. — La Population relative</b> . . . . .	5
En 1846 . . . . .	5
En 1880 . . . . .	6
En 1900 . . . . .	6
En 1930 . . . . .	7
Conclusions . . . . .	7
<b>Deuxième Partie. — La Population absolue</b> . . . . .	8
A. — <i>Examen des statistiques et des cartes</i> . . . . .	10
En 1846 . . . . .	10
En 1880 . . . . .	11
En 1900 . . . . .	12
En 1930 . . . . .	13
En 1959 . . . . .	14
B. — <i>Interprétation des faits</i> . . . . .	18
Pour les régions rurales . . . . .	18
Pour le secteur urbain . . . . .	19
Pour conclure. . . . .	21
<b>Bibliographie</b> . . . . .	37
<b>Liste des Tableaux</b> . . . . .	38
<b>Table des Figures</b> . . . . .	38